CEDD
Nouvelle Région

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 88 99 23
c.edd@laposte.net

Propositions pour une région durable et solidaire

2016 - 2021

Une ambition commune :

« le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »

(Déclaration du Sommet de Rio - 1992)

Cette plate-forme 2016 – 2021 exprime, pour les associations regroupées au sein de la Coordination Environnement et Développement Durable (CEDD), la volonté de contribuer aux prises de décisions et de participer à la mise en œuvre d'actions concrètes.

SEPTEMBRE 2015

CEDD Nouvelle Région

2016, toujours l'urgence !

Préambule

Le système socio-économique mondial fondé sur le libre-échange mal ou non régulé, sur le profit à court terme ou encore le moins disant social et écologique, produit l'augmentation des inégalités et est incapable de proposer des solutions assurant le bien-être de bientôt neuf milliards d'habitants sur une planète dont chacun a pris conscience qu'elle est un espace physique limité.

Un engagement toujours d'actualité

Force est de constater qu'au sein de notre modèle de développement fondé sur le couple « exploitation des ressources humaines et naturelles – réparation des dégâts causés » caractérisé par des modes de production, de consommation et d'échange non maîtrisés par le politique, les atteintes aux systèmes sociaux et aux écosystèmes dont dépend notre vie touchent d'abord, et plus fortement, les personnes et les peuples les plus démunis.

L'affaiblissement du politique et les risques de régression démocratique sont réels. Ils s'inscrivent dans un contexte d'urgence qui encourage au nom du pragmatisme, à faire des choix brutaux fondés sur les seuls principes de marchandisation et de rentabilité économique. Face au déni qui entoure la spécificité des activités d'utilité sociale, de nombreuses associations se voient contraintes d'adopter deux attitudes distinctes. **La première consiste à entrer dans des logiques d'appels d'offres inadaptées à leurs projets. La seconde à se définir comme force d'opposition**. Ce coup porté aux démarches partenariales construites de longue date avec les pouvoirs publics, porte atteinte à l'intérêt général.

L'altruisme et l'engagement bénévole au sein de groupes organisés sont des principes fondateurs du fait associatif qui viennent rappeler régulièrement aux décideurs les enjeux majeurs de notre vie en société pour une humanité partagée par et avec tous sur terre.
C'est pourquoi, même si nos associations se sont félicitées de certaines avancées stimulées par les conférences internationales, par la demande sociale forte, par l'action de différents groupes politiques ainsi que par le Grenelle de l'environnement, elles ne peuvent que constater le décalage entre les mesures prises et la réalité des enjeux. La capacité à agir sur les territoires de la part des administrations d'État (répression des fraudes, contrôles sanitaires, police de l'eau, douanes, etc.) représente pour elles un enjeu majeur.

Des actions telles que l'éducation à l'environnement pour tous, la gestion des ressources en eau, l'économie et la diversification des énergies, le développement de l'économie circulaire, ainsi que la connaissance et la sauvegarde de la biodiversité doivent se poursuivre et s'amplifier.

En conséquence, face à la gravité de la situation environnementale et sociale et à l'urgence d'agir, les membres de la CEDD s'engagent pour :

- le développement équitable pour tous, dans une nouvelle région à préserver pour les générations futures,
- la défense et la préservation de l'environnement, de sa biodiversité et de ses ressources naturelles,
- la promotion de l'idée de « biens communs de l'humanité » accordée à l'eau, aux sols, aux espaces et espèces (littorales, marines et terrestres), aux forêts, aux terres agricoles et aux matières premières.
- l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté,
- la promotion de modes de production, de consommation et d'échanges responsables et solidaires,
- la mobilité et le transport durables,
- le développement de liens et de projets concrets partagés entre le monde de la recherche et la société civile,
- la défense de la proximité des services publics (Région et État), dans le cadre du nouveau périmètre régional et de la réforme territoriale (Police de l'eau, direction générale de la consommation et de la répression des fraudes, etc.),
- la lutte contre toutes les pauvretés

Sommaire

I - PARTICIPATION CITOYENNE

1. **Place de la societe civile et de la participation citoyenne** : La France, democratie environnementale face a une forte defiance vis-a-vis des instances representatives et un dialogue social et environnemental territorial en panne
2. **Reseau associatif environnement et Developpement Durable** : un role de veille, d'alerte, de sensibilisation, de formation collective pour accompagner l'evolution culturelle, les politiques environnementales et de developpement durable
3. **Informer – Former – Éduquer les citoyens et acteurs** : faire vivre la democratie environnementale, saisir l'opportunite d'un veritable moteur et levier pour l'innovation, la creativite et la mise en œuvre d'actions concretes
4. **Espace Regional de Concertation** : espace force de propositions pour l'education a l'environnement et au developpement durable, dans une logique de partenariat multi-acteurs pour une lisibilite sur, pour et avec les territoires.

II - GESTION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE NOTRE CADRE DE VIE

5. **Amenagement du territoire, des projets co-construits avec les citoyens** : action publique durable et concertation face a un equilibre territorial delicat a mettre en oeuvre, la destruction des elements paysagers et le declin des surfaces cultivables
6. **Le climat, attenuation et adaptation** : l'urgence d'agir pour eviter la hausse de 2°C d'ici 2100, par l'education, l'imagination, l'innovation, la sobriete, la solidarite … veritables clefs de la reussite
7. **La gestion de l'eau** : connaissance de l'etat de la ressource et concertation pour l' evolution des pratiques face aux risques
8. **Qualite de l'air** : information du public, sensibilisation des acteurs, valorisation des actions exemplaires et reproductibles
9. **Mer et Littoral** : prise en compte globale du lien terre-mer, avec un partage de la culture du risque et de la memoire du passe
10. **Patrimoine naturel et biodiversite** : conservation accrue et novatrice du patrimoine naturel avec les associations, en reconnaissant leurs competences et en les soutenant pour la poursuite de la methode « observer, connaitre, faire connaitre, proteger »
11. **Agriculture et biodiversite** : accentuation de la conciliation entre maintien et preservation des ecosystemes avec un changement progressif de systeme agricole, par des actions realisees exemplaires dans une logique de « gagnant – gagnant »
12. **Creer les paysages de demain** : valorisation de l'arbre et la haie, indispensable reponse aux enjeux du developpement durable en coherence avec les schemas directeurs

III - PRODUCTION ET CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES

13. **Transition energetique pour attenuer les causes du dereglement climatique et s'y adapter** : soutien de l'innovation sociale des territoires, appui a la pluralite des sources d'energie, valorisation des actions exemplaires et reproductibles
14. **Deployer les systemes de productions durables :** accompagnement aux changements de pratiques agricoles
15. **Favoriser l'emploi paysan et la creation d'activite en milieu rural**: soutien aux dynamiques economiques durables et solidaires
16. **Soutenir les systemes alimentaires territorialises** : relocalisation de l'economie alimentaire par un lien fort entre paysans et citoyens, la structuration des outils de la transformation a la commercialisation et une diversification de l'offre
17. **Promouvoir une gestion multifonctionnelle des forets** : pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement et des sols, formation des acteurs a la gestion forestiere durable pour une prise en compte de la multifonctionnalite des forets
18. **Consommation et cadre de vie, la transition pour et avec les citoyens** : vers l'economie du partage et de la fonctionnalite
19. **La gestion des dechets, nouvelle competence regionale** : avec un plan regional participatif, pour une diminution des volumes et de la toxicite des dechets, une connaissance et un suivi des dechets, vers une evolution des modeles economiques
20. **Economie circulaire changer de paradigme :** augmentation de l'efficacite de l'utilisation des ressources et diminution de l'impact sur l'environnement a tous les stades du cycle de vie des produits
21. **Transports et mobilite** : desaturation des axes routiers et diminution des emissions de particules par l'intermodalite

IV - SANTE ET ENVIRONNEMENT

22. **Agriculture et Pesticides, leviers d'action pour un territoire sain** : accompagnement pour une evolution des pratiques
23. **Pesticides et sante , vivre en bonne sante** : face au risque majeur pour la sante publique, reduire et stopper l'usage des pesticides
24. **Se proteger des bruits environnementaux** : prevention, formation et amelioration des infrastructures de transports
25. **Lumieres artificielles et nuisances** : pour un eclairage public sobre et efficient, vers l'integration d'une « Trame noire »

GLOSSAIRE

Un attachement à la concertation, à la coopération et au partenariat

CEDD
Nouvelle Région

Les membres de la CEDD mettent en avant leur volonté de participer à la mise en œuvre de certaines des actions concrètes décrites dans les fiches jointes, ils ont conscience qu'ils sont des forces de proposition.

C'est dans un cadre de concertation, de coopération et de partenariat entre les institutions et la société civile - respectant la légitimité de chacun - que les actions engagées peuvent être efficaces.

L'exercice de la responsabilité passe par la participation.

La CEDD est composée d'associations ou de fédérations :

- de protection et de valorisation de la nature, des paysages et du cadre de vie,
- d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- de développement de l'agriculture durable, biologique, citoyenne et territoriale
- de pêche et de protection des milieux aquatiques,
- de consommateurs.

Elle permet à plus d'une centaine d'associations, regroupant des dizaines de milliers d'adhérents, de mutualiser leurs pratiques, d'échanger et de travailler en partenariat, ceci sans se substituer à ses membres. Chacun d'entre eux reste responsable de la mise en œuvre des propositions validées ensemble.
Actrice de la société civile, elle revendique sa part de responsabilité face aux enjeux d'aujourd'hui et à ceux de demain. Consciente des effets pervers des approches sectorisées et cloisonnées, elle valorise la transversalité dans ses actions, auprès de ses interlocuteurs et de ses partenaires.

Les membres de la CEDD affirment que, dans un contexte de fusion et d'exercice de nouvelles compétences définies par la loi NOTRe, le futur Conseil Régional aura la responsabilité d'agir à son niveau en prenant en compte localement les enjeux planétaires. Ils seront particulièrement attentifs à l'élaboration du SRADDET.

Ils revendiquent les constats, les objectifs et les propositions contenus dans cette plate-forme, en font un de leurs référentiels pour leurs travaux futurs et souhaitent en débattre avec ceux qui vont se présenter aux suffrages des électeurs de la nouvelle Région pour les élections de décembre 2015.

Sont membres de Poitou-Charentes Nature :

Sont membres d'InPACT Poitou-Charentes :

Tous les logos présentés sont ceux des structures signataires de cette plate-forme.

Ce document est disponible en téléchargement : http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Plate-forme_CEDD_2016-2021.pdf, à la demande au 05 49 88 99 23 ou à c.edd@laposte.net

Place de la société civile et de la participation citoyenne

CONSTATS

La France : une démocratie environnementale

La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale dont l'organisation est décentralisée.

Depuis 2005, date à laquelle la « Charte de l'environnement » est intégrée au bloc de constitutionnalité, elle est également une « démocratie environnementale ». Son article 7 énonce :

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement». Cet article sacralise la participation citoyenne dans tous les domaines de l'environnement et conforte la ratification par la France de la convention d'Aarhus.

Une forte défiance vis-à-vis des instances représentatives

La défiance des français vis-à-vis des politiques publiques et de leurs représentants élus est un signe de la perte du lien démocratique avec les citoyens. C'est un réel danger pour notre république.

80% des personnes interrogées lors d'une étude expriment le fait que leur parole n'est pas entendue par les responsables politiques. Aussi, plus de 75% disent pouvoir changer la société par leurs choix et leurs actions et demandent que la société civile soit associée à la définition et à l'évaluation des politiques publiques. Il ne suffit donc pas de solliciter leur expertise d'usage, il convient de les écouter exprimer leurs besoins et de leur offrir les possibilités de s'impliquer dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Le dialogue social et environnemental territorial en panne

Nombreux sont les échecs de concertation aboutissant au blocage de projets ; nous ne trouvons que peu d'exemples d'un dialogue social et environnemental territorial réussi. L'incapacité de nos institutions à associer les populations et les acteurs des territoires sur les questions les concernant, et sur lesquelles ils pourraient agir, est un problème auquel il est urgent d'apporter des solutions.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*. Elle doit tout mettre en œuvre pour être exemplaire dans le domaine de la participation citoyenne. Son droit à l'expérimentation doit être mobilisé afin que, concernant la concertation et le dialogue social et environnemental territorial, soient menées des actions concrètes en lien avec le monde de la recherche dans les domaines de l'éducation et des sciences humaines et sociales.

- **Créer, au sein du Conseil Régional,** une délégation à la concertation et au dialogue social et environnemental territorial.
- **Créer, avec l'université,** une chaire consacrée aux liens entre « éducation à l'environnement et au développement durable » et « concertation et dialogue social et environnemental territorial ».
- **Associer la société civile à la Conférence Territoriale de l'Action Publique** ainsi qu'à l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation (SRDEII) et du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- **Associer la participation citoyenne à l'expression des corps intermédiaires** afin de définir des politiques publiques.
- **Favoriser l'articulation entre les représentations de la société civile aux niveaux intercommunaux et régionaux** (conseils de développement, conseil économique, social et environnemental régional…) en sollicitant des contributions communes sur des questions d'intérêt régional.
- **Conserver et développer le bénéfice de structures telles que l'Ifrée* et l'ORE*,** expertes dans les domaines de la connaissance, de la sensibilisation, de l'éducation, de la concertation et du dialogue territorial.
- **Encourager et accompagner les démarches** de panels d'habitants, de référendums d'initiative populaire, de pétitions citoyennes.
- **Soutenir la participation des citoyens par des aides compensant les frais de déplacement et créer des espaces de vidéo conférence ouverts notamment aux associations.**

*Voir glossaire

REALISATIONS

Nombreuses sont les associations engagées pour l'intérêt général, par leur participation aux animations sur le terrain jusqu'aux instances de gouvernance. Les acteurs associatifs favorisent également la participation citoyenne par la mise en œuvre de dispositifs adaptés, avec des objectifs partagés établis en partenariat :

- **Animation par l'Ifrée de la consultation du public sur l'eau** par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Dispositif du GRAINE* Aquitaine « **Séminaire d'Exploration de Controverse**, Acteur de la participation » : méthode d'exploration pour mener une réflexion collective, une analyse critique et fonder une culture commune autour du concept de DD* par l'accompagnement des acteurs de l'éducation du territoire concerné (EN*, CSC*, parents d'élèves, agents de collectivité, etc.).
- La formation professionnelle continue **Pilote de dispositifs participatifs** concerne l'ingénierie de la concertation et de la consultation appliquée au développement durable et à la gestion des espaces naturels. Co-organisée par l'Ifrée et l'ATEN*, elle s'adresse aux responsables de projet, chargés de mission, animateurs de tous secteurs d'activité. Son objectif : se préparer et être en capacité d'animer des dispositifs d'information, de consultation et de concertation auprès de publics diversifiés (citoyens, acteurs professionnels et institutionnels).

La Région Poitou Charentes mène également **des démarches participatives** : budget participatif des lycées, jurys citoyens sur le climat, etc.

Zoom sur… 32 propositions adressées au Comité de Bassin Loire-Bretagne !
La contribution collective « **Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires, aujourd'hui et demain ?** » concerne deux chapitres du projet de SDAGE* 2016-2021 : « 12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques » et « 14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges ». **Ce document est le produit d'un groupe de travail**, réuni à plusieurs occasions au cours du premier semestre 2015 et organisé en **trois collèges : citoyens usagers de l'eau, décideurs, opérateurs.**
Ce document, fort de 32 propositions, est destiné au Comité de Bassin Loire-Bretagne. Le groupe de travail est en **attente à son égard** : celle de bénéficier d'un retour sur sa contribution ; ce qui a été pris en compte ou pas et pourquoi.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Dispositif et formation :**

Ifrée :

- Synthèse de la consultation du public sur l'eau : http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/partage/consultation_public_eau_Ifree_2014-2015.pdf
- Formation Pilote de dispositifs participatifs, programme : http://ifree.asso.fr/papyrus.php?site=1&menu=52&action=8&id_fiche=482

GRAINE Aquitaine, Séminaire d'Exploration de Controverse : http://www.dailymotion.com/video/x2ldock

- **Références :** textes et ressources

- Charte de l'environnement (2004) : http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/partage/consultation_public_eau_Ifree_2014-2015.pdf
- Convention d'Aarhus (1998) : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf
- Référendums d'initiative populaire, étude de législation comparée du Sénat : http://www.senat.fr/lc/lc110/lc1100.html
- Jury citoyen, définition du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Participation du public, décision, démocratie participative http://www.participation-et-democratie.fr/fr/dico/jury-citoyen

*Voir glossaire

CEDD
Nouvelle Région

Réseau associatif environnement et développement durable

CONSTATS

Par leurs actions touchant à la nature et à l'environnement, les associations remplissent un rôle d'utilité sociale important, en complémentarité avec les acteurs de la société, tels que les collectivités, les entreprises, les services de l'État, tout en favorisant le vivre-ensemble.

Les professionnels et bénévoles associatifs, assument un rôle de veille, d'alerte, de sensibilisation, de formation collective et favorisent les évolutions culturelles indispensables pour que les politiques environnementales et de développement soutenable puissent être discutées et définies avec nos concitoyens.

Elles contribuent, notamment en suscitant et en accompagnant le débat public autour de questions complexes, à l'émergence et à la construction d'opinions et de comportements citoyens.

Structurées en réseaux, elles représentent un engagement de la société civile au service de l'intérêt général.

Cependant, aujourd'hui, de nombreuses associations sont obligées de remettre en cause cet engagement pour l'intérêt général auprès de leurs bénévoles, partenaires et usagers pour des raisons de restrictions budgétaires.
Les principes de mise en concurrence induits par les logiques d'appel d'offres menées sans discernement au détriment des logiques de partenariat par certaines collectivités, sont nuisibles au fait associatif et à l'intérêt général. Ce secteur non marchand affronte de plus en plus la concurrence du secteur privé marchand aux finalités financières.

Dans le cadre de la mise en place d'un dialogue social, environnemental et territorial souhaité par tous, le Conseil Régional doit soutenir le rôle social, économique, écologique et citoyen des associations en relation avec l'environnement et le développement durable, afin de répondre aux enjeux suivants :

- le **renforcement et le développement des têtes de réseaux** régionales indispensables dans le cadre d'une nouvelle région porteuse d'ambition forte en matière d'environnement et de développement durable
- le **soutien cohérent à la formation des bénévoles associatifs** pour conforter les compétences naturalistes en région et favoriser la bonne gestion des projets associatifs
- le **développement des outils d'analyse et de gestion prévisionnelle** des activités, emplois et besoins des réseaux associatifs
- le **soutien à la formation des professionnels**, gestionnaires et acteurs des projets en complémentarité des bénévoles associatifs
- le **maintien de l'activité et des emplois dans le secteur**.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*. Les réseaux associatifs sont les interlocuteurs privilégiés pour accompagner les orientations de la Région en matière notamment d'équilibre et d'égalité des territoires et de désenclavement des territoires ruraux.

Pour cela, ils nécessitent le soutien de la collectivité régionale, tant en appui du fait associatif et son maillage territorial, que dans leur mission d'intérêt général et de formation :

- **Soutenir d'une façon générale les associations et particulièrement les têtes de réseaux associatifs :**
  - Donner les moyens de poursuivre et développer leurs activités d'intérêt général dans le contexte de la réforme, entraînera des frais supplémentaires de gestion, en particulier pour les déplacements et les communications
  - S'appuyer sur l'existence d'une pratique ancienne, remarquable et efficace de **fonctionnement en réseau**
  - Privilégier les structures aux compétences avérées, sans leur substituer de nouvelles « super-structures ».
- **Favoriser le maillage territorial par des associations de proximité.**
- **Maintenir les dispositifs de formation des bénévoles associatifs (FBA) :**
  - **Favoriser la professionnalisation du tissu associatif** et le développement de la connaissance des problématiques environnementales

*Voir glossaire

- **Donner accès à ce dispositif à toutes les personnes travaillant dans les associations,** environnementales ou non, et plus largement du secteur de l'économie sociale et solidaire (gestion administrative, financière, RH*…)
- **Utiliser les fonds de développement de la vie associative (FDVA)** pour le développement de la FBA.

Renforcer les dispositifs de formation des professionnels et des formateurs :

- **Favoriser les temps de mutualisation** et les espaces d'échanges de pratiques pour une montée en compétences
- **Se doter d'outils pour évaluer** les besoins de formation des professionnels
- **Répondre conjointement entre collectivités et réseau** à l'animation des dispositifs pédagogiques et à l'expertise thématique ou sectorielle.

REALISATIONS

Base de données et d'information sur l'environnement existant depuis 10 ans : ORE*, RPDE* et RPAPN*

Formation des bénévoles associatifs : programme trimestriel, destiné aux seuls responsables associatifs

Agenda des Sorties naturalistes : support de communication mutualisé par les APNE* membres du RPAPN

Programme de formation Ifrée* : ouvert et diversifié, il s'adresse aux professionnels et acteurs de l'EEDD*

Ateliers du GRAINE* Poitou-Charentes : journée de mutualisation ouverte à tous, professionnels ou non de l'EEDD, et, sur le même principe, les **« journées thématiques » du GRAINE Aquitaine**

Programme des formations à l'EEDD, animé par le GRAINE Aquitaine pour les acteurs aquitains

Animation, formation, suivi de projets de plantation et sauvegarde de **l'arbre et la haie** réalisées par Prom'Haies

Accompagnement des territoires vers le développement durable, par la **sensibilisation et l'éducation formation de tous les publics à l'environnement par les réseaux des CPIE***

Rencontres Régionales de l'**EEDD** par le GRAINE Aquitaine, organisées pour « faire réseau » une fois par an.

Zoom sur … le programme de la formation des bénévoles associatifs (FBA)
Le dispositif de la FBA est soutenu par la Région Poitou-Charentes. Par un appel à projet, des thématiques destinées exclusivement aux bénévoles et responsables associatifs sont proposées en réponse à leurs besoins de formation. Avec plus de 1300 participants par an, l'objectif est la **montée en compétences** par une proposition trimestrielle de formation animée par des professionnels associatifs ou non du secteur concerné.

POUR ALLER PLUS LOIN

Réseaux régionaux :

ORE : http://www.observatoire-environnement.org/
RPAPN : http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/

La CEDD*est membre du Mouvement Associatif Poitou-Charentes / Liste des membres dans les régions :
http://lemouvementassociatif.org/le-mouvement-associatif/nos-membres

Exemples de partenariat et engagement publics :
FBA : http://www.poitou-charentes.fr/vivre-ensemble/lien-social-et-vie-associative/soutenir-benevolat.html

Charte d'engagements réciproques, signée avec l'Etat et les collectivités territoriales (2014) :
http://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2014/02/charte_dengagements_reciproques.pdf

*Voir glossaire

CEDD Nouvelle Région

Les citoyens et acteurs de la nouvelle Région

Informer - Former - Eduquer

CONSTATS

La perception des problématiques environnementales et sociales a progressé dans l'opinion publique : les événements récents, parfois dramatiques, aux différentes échelles, les médias et les actions d'information et de sensibilisation y ont contribué. Pour autant, au delà de la sensibilisation des publics, jeunes et moins jeunes, il s'agit de renforcer davantage les capacités d'agir de tous dans la société.

Inscrite dans la Charte de l'environnement de 2004 et au bloc de constitutionnalité de la République en **2005**, **l'éducation à l'environnement est une manière de faire vivre la démocratie environnementale** en cohérence avec la convention d'Aarhus, les Lois Grenelle et la loi de 2013 relative à la refondation de l'école de la République.

L'enjeu global est de saisir l'opportunité du véritable moteur et levier et l'EEDD pour l'innovation, la créativité et la mise en action par les pédagogies actives des professionnels :

- **Faire progresser l'ensemble de la société** dans la compréhension et la recherche de solutions partagées face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques auxquels elle est confrontée actuellement.
- **Favoriser la co-construction de politiques publiques et leur mise œuvre** par l'appropriation par tous, habitants et acteurs, des nouvelles problématiques, par leur contribution active à toutes les échelles du territoire
- **Renforcer le développement économique de la nouvelle région** : tourisme, économie de fonctionnalité, économie de ressource et d'énergie, aide à l'insertion et soutien aux plus démunis, etc.

L'objectif de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, EEDD, est l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation initiale et continue, en matière d'environnement et de développement durable, ceci pour garantir une capacité de compréhension et d'action des citoyens et des acteurs de la société dans leur ensemble. CESER Poitou-Charentes: "Vers la nouvelle région" - Juin 2015

PROPOSITIONS CONCRETES

Face à ces enjeux, il en va de la responsabilité démocratique de toutes et tous de favoriser et encourager la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous et tout au long de la vie.

Les acteurs de l'EEDD, issus des cinq sphères d'acteurs, prennent des initiatives et favorisent les synergies. Cependant, l'engagement de la collectivité régionale est nécessaire. **Il va s'agir d'appuyer le développement de l'EEDD, mission d'intérêt général d'information et de formation, pour atteindre les objectifs fixés par le SRADDET* :**

- **Organiser, à l'échelle de la nouvelle région, la structuration d'une instance de concertation, regroupant l'existant et dont sont membres les cinq sphères d'acteurs** (État et établissements publics, collectivités locales, associations, entreprises, syndicats) **en charge de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation, de la communication et de la formation liées à l'environnement :**
  - Chercher à mutualiser les compétences avec les partenaires des trois régions actuelles
  - Conserver ainsi le bénéfice de l'expertise des structures existantes.
- **Définir les thématiques et les publics prioritaires en matière de sensibilisation à l'environnement :**
  - Définir un **programme pluriannuel d'actions, issu des travaux de l'espace de concertation ainsi élargi**
  - **Prioriser,** dans ce programme d'actions **les thèmes** en fonction des données environnementales régionales
  - **Distinguer les niveaux d'actions à mettre en œuvre selon les publics** : information, sensibilisation, communication et éducation/formation à l'environnement.
- **Favoriser la diversification des publics** de l'éducation à l'environnement :
  - **Accentuer l'appropriation des problématiques environnementales par toutes les personnes** quel que soit leur territoire de vie, rural, urbain ou périurbain, au travail ou en loisirs, sans distinction d'âge ou de qualification.

*Voir glossaire

- **Renforcer la formation professionnelle initiale et continue en incluant des modules de sensibilisation et de formation** aux questions d'environnement et de développement durable
  - **Concevoir avec l'Éducation nationale** des projets destinés à la formation des enseignants et à l'échange d'informations concernant l'environnement et le développement durable
  - **Concevoir avec les collectivités et les associations** spécifiquement identifiées, des projets destinés à la **formation des adultes en charge de l'animation** avec les enfants lors d'activités extra-scolaires
  - **Développer une « culture du risque » auprès des acteurs publics**
- **Consacrer un budget à la hauteur des enjeux auxquels répondent les acteurs de l'EEDD** par la mise en place des fonds de financement spécifique aux actions en l'EEDD :
  - **Flécher les fonds européens** comme levier d'action, notamment des fonds des CPER* 2014-2020
  - **Intégrer** aux appels d'offres de marché public **des écoconditionnalités**, type « Réalisation d'actions d'EEDD »
  - **Eviter la mise en concurrence des acteurs, associatifs notamment**, induite par les logiques d'appel d'offres ; préférer la culture du partenariat et les appels à projet.

REALISATIONS

- GRAINE* Aquitaine : **Planète Précieuse**, dispositif éducatif ciblant avant tout les collégiens et les lycéens mais permettant également la sensibilisation de tous les publics aux enjeux de la transition écologique, à la mise en œuvre d'un développement durable.
- GRAINE Poitou-Charentes et IFREE* : **Eau, Jeunes et Territoire**, accompagnement des professionnels de l'animation non spécialisés en EEDD à reconnaître l'eau comme un bien commun et « leur outil » à préserver.
- SEVE* Limousin : **Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages**, dispositif ciblant les collectivités pour les accompagner dans l'abandon de l'usage des pesticides par leurs services.

Zoom sur … Eau, Jeunes et Territoire, un dispositif d'accompagnement des projets à vocation éducative

EJT est un dispositif qui met au cœur du projet des jeunes dans un territoire avec une envie de se préoccuper de l'environnement et de l'eau plus particulièrement : l'eau que l'on boit, l'eau pour jouer (nager, naviguer)… dans tous ses usages du quotidien.

Inscrit au cœur d'un territoire, ce dispositif s'adresse tant à des jeunes qu'à des personnes prêtes à se mobiliser autour d'un projet, qu'elles soient responsables associatifs, élus, animateurs et éducateurs…. Nul besoin d'être un spécialiste de l'environnement pour s'engager et pour « *changer le regard, créer du lien avec l'environnement* ».

POUR ALLER PLUS LOIN

- Référence et publication :
  Charte de l'EEDD du GRAINE Poitou-Charentes :
  http://www.grainepc.org/Charte-de-l-education-a-l

Avis du CESE* suite à la saisine du Premier Ministre
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_28_education_environnement developpement_durable.pdf

- Les acteurs associatifs de l'EEDD régionaux :
  GRAINE Poitou-Charentes : http://www.grainepc.org/
  GRAINE Aquitaine : http://www.graine-aquitaine.org/
  SEVE Limousin : http://elija01.wix.com/seve#!

- Les acteurs associatifs de l'EEDD nationaux :
  IFREE : http://ifree.asso.fr/
  REN*: http://reseauecoleetnature.org/
  CFEEDD* : Plaquette de Propositions pour l'EEDD «Elections régionales 2015 » : www.cfeedd.org/

*Voir glossaire

FICHE n°4

CEDD Nouvelle Région

Pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Espace Régional de Concertation

CONSTATS

L'Espace régional de concertation (ERC) pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de Poitou-Charentes est issu d'une réflexion des acteurs de la région Poitou-Charentes qui contribuent à la sensibilisation, à l'information, à la formation et à l'éducation à l'environnement, dans une perspective de développement durable. Ils partagent l'importance de travailler en coopération et en partenariat.

L'EEDD implique tous les acteurs de la société. Elle s'inscrit dans les principes d'éducation populaire et laïque ; elle s'appuie sur une diversité et une alternance de méthodes et d'approches faisant appel aux notions de projet, de participation et de coopération, de responsabilité et d'implication, de plaisir, de respect et de confiance. Elle est facteur de changement de la société, dans une recherche d'amélioration continue. **L'EEDD nécessite des temps et des lieux d'échange et de concertation pour se développer : l'Espace régional de concertation répond à ce besoin.**

Dans le respect des champs de compétences et des spécificités de chacun, et en tenant compte des travaux menés sur d'autres territoires et au sein de l'espace national de concertation pour l'EEDD, les participants de l'espace régional agissent ensemble pour :

- **Contribuer au développement d'une culture partagée** visant à mettre en œuvre des actions d'EEDD
- **Échanger, au niveau régional, sur les objectifs et stratégies de chacun des acteurs** dans le but de les mettre en synergie, de faire jouer les complémentarités et de gagner en cohérence
- **Créer du lien entre les politiques** locales, nationales, européennes et internationales
- **Trouver des réponses collectives aux problématiques** rencontrées par les acteurs de terrain, en favorisant la mutualisation des ressources et la circulation de l'information
- **Élaborer et faire vivre une stratégie régionale** pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

PROPOSITIONS CONCRETES

Dans le cadre des compétences régionales définies par la loi NOTRe* et de l'élaboration du SRADDET*, fixant les orientations de la Région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets, l'EEDD est un véritable levier de réussite, impliquant et responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société. Il s'agit de structurer les acteurs de l'EEDD de demain :

➔ **Organiser, à l'échelle de la grande région, la structuration d'une instance de concertation, regroupant l'existant et dont sont membres les cinq sphères d'acteurs** (État et établissements publics ; collectivités locales ; associations ; entreprises ; syndicats) **en charge de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation, de la communication et de la formation liées à l'environnement.**

- **Chercher à mutualiser les compétences avec les partenaires des trois régions par :**
  - Le rapprochement des deux espaces de concertation : Espace Régional de Concertation (ERC-EEDD) en Poitou-Charentes, Comité Aquitain d'Éducation à l'Environnement (CAEE) en Aquitaine, et du réseau SEVE* en Limousin.
- **Conserver ainsi le bénéfice de l'expertise de structures** telles que les GRAINE*, l'IFREE*, l'ORE*, les URCPIE* et les associations dont l'EEDD constitue tout ou partie de leur activité.

➔ **Financer cette structuration :**

- **Flécher une partie des moyens alloués par le Contrat de Plan État-Région 2014-2020** pour faciliter l'élargissement de l'ERC-EEDD, son animation et le développement de ses projets par la concrétisation des opportunités de nouvelles politiques publiques.
- **Rechercher de nouvelles modalités de financement.**

*Voir glossaire

REALISATIONS

- **L'ERC-EEDD Poitou-Charentes a pour principe d'être un espace force de propositions, à partir de diagnostics partagés et de l'expression des besoins, dans une logique de partenariat susceptible de rassembler ses membres** - que sont l'État et ses établissements publics, les collectivités locales et territoriales, les associations, les entreprises, les organismes socio-professionnels, les syndicats et les groupes locaux - **sur des projets communs ; de promouvoir et développer l'EEDD en lui donnant de la lisibilité, de la reconnaissance, en montrant son efficacité**. Animés par les participants, les **six groupes thématiques de l'ERC-EEDD** Poitou-Charentes sont : Alimentation, Biodiversité, Climat/COP 21*, Réforme des rythmes scolaires et Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

- Projets mis en œuvre par le **CAEE** : « la Cop 21, les jeunes aquitains s'engagent » et « Campus 21 »

- Dans le cadre du PRSE*, le portail **Santé Environnement** est un outil collaboratif qui permet de mieux connaître les acteurs de santé environnement et leurs actions en région Aquitaine.

- La DREAL Limousin regroupe régulièrement les associations d'EEDD pour un échange d'informations et de pratiques.

Zoom sur ... Un évènement régional sur les déplacements professionnels
À l'initiative du groupe RSO* de l'ERC EEDD de Poitou-Charentes, l'organisation d'un forum ouvert, pendant la Semaine européenne de la mobilité s'intitule « Acteurs privés et publics, quelles actions pour des déplacements professionnels moins risqués et plus économes ? »
Ce groupe de travail est composé de membres issus des cinq sphères d'acteurs (*) : Bêta Pi, CCI Poitou-Charentes, DREAL Poitou-Charentes, EDF, ESCEM, Credes, Cezam Poitou-Charentes, Ifrée, IPCA, Le Groupe La Poste, GRAINE Poitou-Charentes, OGEC ESN/DDEC, Université de Poitiers-sciences économiques, VEE.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Structuration des acteurs au niveau régional :**

Charte de l'ERC -EEDD Poitou-Charentes
https://drive.google.com/file/d/0B1lMpzLpCEO7NkF6US1qdHRidlE/view?usp=sharing

CAEE :
http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-aquitain-pour-l-education-a-l-r202.html

Portail Aquitain Santé environnement : http://www.santeenvironnement-aquitaine.fr/

Charte de l'ENC-EEDD : http://www.cfeedd.org//UserFiles/File/affiche%20charte%202.pdf

- **Les publications institutionnelles :**

CESER* Poitou-Charentes "Vers la nouvelle Région" (2015) :
http://www.cese-poitou-charentes.fr/IMG/UserFiles/Image/Rapport_verslanouvelleregion_juin2015webbq2.pdf

Avis du CESE* suite à la saisine du Premier Ministre
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_28_education_environnement_developpement_durable.pdf

Portail du MEDDE* dédié à l'EEDD: http://www.eedd.developpement-durable.gouv.fr/accueil

*Voir glossaire

Aménagement du territoire

CONSTATS

La France perd l'équivalent d'un département en terre agricole tous les sept ans, la population d'agriculteurs diminue et vieillit bien que, en France, la croissance démographique reste positive.

Démographie : équilibre délicat et croissance supérieure à la moyenne nationale

Il existe de fortes disparités, avec les zones littorales et Bordeaux, particulièrement attractives, et le Limousin, zone peu dense, qui connaît un solde naturel déficitaire. Le Poitou-Charentes est marqué par un équilibre territorial et démographique lié à la répartition des pôles d'attractivité.

La croissance démographique de la nouvelle région entre 2007 et 2012[1] est de +0,6%, soit 36 000 habitants par an (+0,5% au niveau national). En 2011, 27,4% des habitants ont plus de 60 ans, les moins de 20 ans représentent 22,2%.

L'attractivité de la métropole bordelaise comporte plusieurs risques et opportunités potentiels. Trois habitants sur dix vivent hors d'une aire urbaine ; en France ce sont deux sur dix. Les jeunes actifs (25-39 ans) quittent massivement les villes centres des aires urbaines (-12 000 par an) au profit des couronnes de ces aires (+12 100 personnes par an).

Déficit démocratique : faible implication citoyenne et manque de cohérence des projets de territoire

Les enquêtes publiques et les consultations sur les projets d'aménagement sont souvent réduites à des formalités, avec peu de mobilisation citoyenne. Nombre d'aménagements sont réalisés avec un **ancrage insuffisant dans le projet global des territoires**, avec peu ou pas d'implication des habitants. **L'étalement urbain, parfois mal maîtrisé**, peut engendrer notamment un **manque d'intégration des risques** industriels et naturels, des impacts des infrastructures de transport et une **aggravation du changement climatique** par le « tout voiture ».

Conséquences sur le cadre de vie : destruction des éléments paysagers et déclin des surfaces cultivables

Il a été dénombré, depuis 1960 en Poitou-Charentes, un recul moyen de 36% des linéaires de haies[2]. Ces éléments des paysages constituent pourtant l'identité des territoires et sont indispensables au maintien de la biodiversité. En 2009, les terres artificialisées sont de 10% en Poitou-Charentes, 9% en Aquitaine et 7% en Limousin. Le recul des surfaces agricoles et la concentration des moyens de production favorisent une **spirale spéculative sur le foncier agricole et une perte de contrôle sur son usage et sa transmission.**

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée de compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant notamment les orientations en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de désenclavement et d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports et de maîtrise et de valorisation de l'énergie.

Pour penser l'équilibre des projets de territoires différents, co-construits avec les citoyens :

➔ Etablir les schémas directeurs (SRADDET, SRCE*, etc.) avec une volonté politique forte pour :

- **Conforter un développement équilibré du territoire régional** de type polycentrique, s'appuyant sur un réseau urbain intégrant la métropole de Bordeaux, mais aussi les agglomérations, les villes moyennes et petites
- **Maintenir un maillage des centres de décisions et de concertation** à l'échelle des bassins de vie
- **Prioriser les actions urgentes**, notamment liées au changement climatique et à la perte de biodiversité
- **Favoriser les concertations locales** par des panels citoyens, ateliers animés par des élus, services et associations
- **Maintenir les services publics en zone rurale** et favoriser les complémentarités villes / campagnes.

➔ Construire une politique de développement rural durable :

- **Travailler en partenariat** avec les corps intermédiaires dans les processus de décision et de concertation

1. Données INSEE Analyses Aquitaine N°5 (Janvier 2015)
2. Données IAAT*(2006)

*Voir glossaire

- **Encourager, valoriser et promouvoir les activités répondant aux spécificités et besoins** des territoires ruraux
- **Favoriser des dynamiques associatives** d'éducation populaire, notamment
- **Financer une politique rurale innovante** grâce aux fonds FEADER*et FEDER* et au Réseau Rural Régional.

➔ **Se saisir des outils publics pour protéger le foncier de l'artificialisation :**

- **Établir un programme Région-Etat de réduction de l'étalement urbain** et de la perte de terres agricoles et naturelles avec objectifs chiffrés, échéancier et indicateurs de suivi
- **Soutenir l'habitat en zone rurale**, en appuyant l'aide à l'installation de nouveaux agriculteurs
- **Créer une Agence Régionale de l'Urbanisme** pour accompagner les intercommunalités à l'élaboration des PLU*
- Favoriser l'intérêt public dans les projets « Partenariat Public-Privé » (PPP).

➔ **Préserver la sécurité et améliorer le cadre de vie :**

- **Instaurer des modes de financement** novateurs pour préserver les espaces agricoles à haute valeur ajoutée écologique et sociale
- **Développer les partenariats publics-citoyens** entre collectivités et organisations d'intérêt général
- **Accompagner les actions de prévention en cas d'accident** lié aux centrales nucléaires et aux sites classés Seveso
- **Concevoir un Plan Régional de Prévention du Bruit** centré sur les infrastructures linéaires de transport
- **Elaborer un plan régional de soutien à la rénovation du bâti ancien** mobilisant l'ensemble des partenaires.

REALISATIONS

- **Accompagnement technique et financier pour les communes concernant la TVB*** : la Région Poitou-Charentes propose un dispositif avec l'intervention d'une APNE* pour la mise en œuvre et la sensibilisation des acteurs
- **Projet de SDAGE* Loire-Bretagne 2016-2021** : l'Ifrée a expérimenté, avec un panel de citoyens volontaires et deux groupes « experts » (décideurs et associatifs), l'organisation d'ateliers sur un projet d'aménagement. Ce dispositif régional peut s'instituer en amont des enquêtes publiques pour enrichir considérablement les projets.
- **SCOT* de l'Angoumois** : outil réglementaire utilisé pour participer à une gestion et un usage durables des espaces pour les déplacements, l'habitat, les travaux de voirie, ainsi que pour prendre en compte la TVB : protéger la biodiversité, les haies et les arbres isolés…

Zoom sur… les outils de financement pour le foncier agricole : acquisition citoyenne à Bonnes (86)

L'acquisition de Terre de Liens a permis à Rodolphe de s'installer en maraîchage sur 7 hectares. Son installation a été accompagnée aux différentes phases de son projet, grâce à la mobilisation de plusieurs acteurs :

- Conseil de développement du Pays de Vienne et Moulière : recherche de foncier, en lien avec les acteurs locaux
- SAFER et Région : stock des terres pendant plus d'un an, le temps de finaliser son projet d'installation
- groupe local et souscripteurs de la Foncière Terre de Liens : accès à la terre, par un bail rural environnemental
- Réseau InPACT Poitou-Charentes : aspects techniques et humains de son installation et de sa production
- Association de consommateurs : vente de ses légumes et développement de son activité maraîchère.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Références et publications :

SCOT de l'Angoumois : http://www.scotangoumois.fr/

Vienne Nature : Cahiers du Patrimoine naturel :
http://www.vienne-nature.asso.fr/Publications.html

Terre de Liens : Guide pratique « Agir sur le foncier agricole : un rôle essentiel pour les collectivités locales » :
http://www.terredeliens.org/publi-guide-collectivites

Sources et Rivières du Limousin
« Guide PLU et Environnement » : http://www.sources-rivieres.org/publications/guide-plu-et-environnement/

La Revue durable : « Des couloirs biologiques pour laisser passer la vie » (2014) :
http://www.larevuedurable.com/fr/biodiversite/974-des-couloirs-biologiques-pour-laisser-passer-la-vie-version-numerique.html

- Etude en cours :

Terre de liens : outils de stockage et portage foncier (parution fin 2015) : http://www.terredeliens.org/

*Voir glossaire

CONSTATS

A l'horizon 2100, les récentes études du GIEC* prévoient un réchauffement possible d'au minimum 2°C, et au maximum 5,5°C au niveau mondial. Le 5ème rapport du GIEC (avril 2014) dresse les constats suivants :

- Entre 2000 et 2010, les émissions de Gaz à effets de serre (GES) ont augmenté de 2,2% par an, contre 0,4% en moyenne au cours des trente dernières années.
- Quatre scénarios possibles à l'horizon 2 100 ont été dressés, qui diffèrent en fonction du volume d'émissions de GES* :
  - le plus optimiste prévoit une augmentation des températures comprise entre 0,3°C et 1,7°C, soit un réchauffement de 2°C par rapport à la période pré-industrielle ;
  - le plus pessimiste, prévoit une augmentation comprise entre 2,6 et 4,8°C, soit un réchauffement de 5,5°C par rapport à la période pré-industrielle.

La France s'est engagée à réduire de façon significative la consommation des énergies fossiles. Il est crucial de ne pas dépasser la hausse de 2°C sur le siècle à venir : les membres de la CEDD* doutent fortement de l'atteinte de cet objectif, compte tenu de la façon dont les politiques actuelles sont mises en œuvre aujourd'hui. Il s'agit de décarboner l'ensemble des activités de production et de consommation.

L'atténuation des effets du changement climatique est un enjeu premier : il s'agit de limiter les émissions de gaz à effet de serre. La consommation d'énergie devra être réduite dans les transports, l'habitat, le tertiaire et l'agriculture. Il s'agit également **d'encourager une meilleure efficacité énergétique** quel que soit le secteur et de **développer les énergies renouvelables**, notamment marines, en utilisant le fort potentiel de la nouvelle Région.
Notre adaptation est indispensable face aux conséquences du réchauffement climatique, probables et connues : pluviométrie très différente, canicules… Il va s'agir également de faire face à des épisodes météorologiques plus fréquents et violents tels que les tempêtes, la submersion marine, les inondations…

> *« Le temps est écoulé : si les Etats accordent encore quelque importance à l'objectif de limiter la hausse moyenne des températures mondiales à 2°C d'ici la fin du siècle, ils doivent agir dès maintenant en déployant des politiques d'une envergure sans commune mesure avec les initiatives prises jusqu'à présent. »*
>
> *GIEC (mars 2014)*

PROPOSITIONS CONCRETES

Chacune des trois Régions a formalisé son SRCAE*, suivi d'un PCET* conformément à la Loi Grenelle II. La Loi NOTRe* prévoit un document majeur de planification, le SRADDET*. Prescriptif, il fixe les orientations stratégiques et les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de logement, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, **de lutte contre le changement climatique,** de pollution de l'air, de prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit de participer à l'atténuation des effets du changement climatique et d'anticiper notre adaptation :

➔ Atténuation

- Généraliser les outils d'information et de connaissance sur l'énergie, les GES* et le climat : maintien d'**un système d'observatoire des GES*** sur le modèle de l'AREC*, de l'AIRAQ*, ou de LIMAIR*.
- Multiplier les PCET et accentuer leur rôle
- Promouvoir des politiques **d'information, de sensibilisation, de communication et d'EEDD***
- **Introduire une information spécifique dans les lycées** : faire appel au groupe d'experts mis en place en juin 2015 par les trois Régions actuelles ; la circulaire de l'Education nationale du 05/03/2015 appuie ce genre d'initiative.

*Voir glossaire

- **Soutenir les initiatives qui permettent une politique énergétique élaborée par territoire**, plutôt que de laisser le terrain libre aux entreprises privées
- **Accompagner les initiatives d'habitants, d'entreprises, de territoires à énergie positive** : maintenir un dispositif spécifique d'aide à la rénovation énergétique du bâti pour les particuliers et les collectivités locales.

➔ **Adaptation**

- **Accompagner une politique de gestion de l'eau plus économe** : baisse de 20% des prélèvements d'eau d'ici 2020 dans l'agriculture comme prévu par le plan national d'adaptation au changement climatique,
- **Organiser avec l'Etat des conférences de l'eau** afin de coordonner les politiques mises en place

Soutenir la sélection de nouvelles espèces et variétés paysannes, variétés dites populations adaptées aux contextes pédoclimatiques, cas également des variétés potagères et des végétaux d'origine locale

- **Soutenir les techniques agricoles qui prennent en compte le changement climatique** sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation, tout en respectant l'environnement.
- **Coordonner et mutualiser les compétences en matière d'étude et d'observation du littoral** afin d'apporter expertise, mesures et conseils : optimiser **la mise en œuvre d'actions concrètes portées par des politiques publiques.**
- **Introduire la culture du risque et conserver la mémoire des évènements passés**
- **Accompagner une planification urbaine** des communes littorales
- **Lutter contre les organismes envahissants liés au changement climatique** en s'appuyant sur les actions réalisées par l'observatoire ORENVA* : sensibilisation des acteurs, données et cartographies en ligne, etc.

REALISATIONS

- Un partenariat Région Poitou-Charentes et ADEME : le plan « **Initiative Climat** » mené dès 2005 affiche un objectif chiffré de réduction des GES faisant l'objet d'évaluations régulières. De même, les CLIC (Contrats Locaux Initiatives Climat), suivis des **TEPOS** (Territoires à Energie POSitive), sont reproductibles et exemplaires.
- La Région Limousin : politique d'aide financière « Energie Habitat+ »pour la **rénovation énergétique pour les particuliers**
- Le projet « **Ad'Apto** » porté par le Conservatoire du Littoral montre et facilite l'anticipation raisonnée des évolutions des traits de côte, acceptant la mobilité de l'interface terre-mer sur des espaces naturels préservés.
- La **création de filières économiques de production de végétaux d'origine locale** : projet porté par Prom'Haies Poitou-Charentes, les Conservatoires d'Espaces Naturels et le Conservatoire Botanique National sud-Atlantique.

Zoom sur… le projet Ad'Apto : l'évolution des risques littoraux anticipée

L'objectif du projet est de mettre en valeur les démarches locales d'adaptation associant des sites du Conservatoire du littoral et des territoires soumis aux aléas d'érosion ou de submersion marine. Cette valorisation concerne des solutions imaginées par les acteurs des territoires littoraux favorisant une approche « souple » du trait de côte. Le projet Ad'Apto est prévu pour se dérouler de 2015 à 2017, en association avec de nombreux partenaires nationaux et locaux. Il est inscrit dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique.

POUR ALLER PLUS LOIN

- France Nature Environnement (FNE) :
http://www.fne.asso.fr/fr/la-trame-verte-et-bleue-va-t-elle-disparaitre.html?cmp_id=33&news_id=14315
- Rapport du GIEC (2014) :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/-5e-Rapport-du-GIEC-.html
- ORENVA* : http://www.orenva.org/
- Projet Ad'Apto :
http://www.conservatoire-du-littoral.fr/include/viewFile.php?idtf=6217&path=cd%2F6217_813_BDplaquette_4_pages_Adaptov1c.pdf
- Rapport du CESE* (2015) «Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France » :
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2015_12_lutte_rechauffement_climatique.pdf

*Voir glossaire

La gestion de l'eau

CONSTATS

La nouvelle Région est concernée par deux Agences de l'Eau : Adour-Garonne au Sud, partie qui s'étend du bassin de la Charente aux Pyrénées, et Loire-Bretagne au Nord. Sur plus de 700 kilomètres de côtes, le littoral constitue une zone de transition et d'échanges entre les milieux terrestres et la mer.
Ces milieux supportent des excès générés par les activités humaines : surfréquentation, usage intensif, nuisances, pollutions… **Les besoins en eau potable, les activités touristiques et économiques sont en concurrence directe face aux ressources en eau.**
La solidarité entre l'amont et l'aval s'impose : les zones conchylicoles de l'estuaire de Marennes-Oléron dépendent de l'eau douce qui provient de la Charente amont. Il est donc primordial que cette eau soit de bonne qualité.

La Région doit ainsi relever plusieurs défis pour veiller à la préservation de la côte et à la qualité des eaux.
L'état des eaux reste préoccupant tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité, avec toutefois des nuances selon les zones du territoire. Cette situation est connue depuis longtemps puisque la Région est classée «zone de répartition des eaux» à près de 80 % de son territoire depuis 1994. Cela signifie bien que les prélèvements dépassent la capacité des ressources, ce qui entraîne l'assèchement de rivières et l'épuisement de nappes.

L'alimentation en eau potable reste menacée et les risques de pollution de toutes les eaux sont permanents, qu'elles soient superficielles, souterraines ou littorales.
Depuis plus de vingt ans, urbanisation, drainage, destruction des zones humides et des prairies naturelles, arrachage des haies et massacre des rivières ont bouleversé les équilibres, accentuant les étiages et les crues, d'autant plus que le changement climatique risque d'exacerber ces évènements extrêmes.

PROPOSITIONS CONCRETES

Selon la loi NOTRe*, la Région devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations en matière de protection et de restauration de la biodiversité, et de protection des milieux aquatiques.

La Région, du fait de sa gestion du pilier 2 de la PAC*, peut soutenir les réseaux agricoles durables qui s'engagent à respecter la ressource en eau et avoir une politique volontariste à travers sa participation aux SAGE* et SDAGE*. Au-delà, elle peut financer des études et conditionner les aides aux pratiques favorables à l'amélioration de la qualité voire à une gestion économe des ressources en eau et à la bonne information des publics :

➔ Organiser la connaissance, l'information, la sensibilisation, la concertation, et l'éducation :

- **Mettre en ligne un nombre conséquent d'informations** via un **Observatoire Régional,** répondant aux acteurs de l'eau et à tous les citoyens, à l'exemple de l'ORE* qui porte le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (RPDE) et **permettre ainsi le partage de la connaissance**
- **Faire un inventaire cohérent**, entre collectivités territoriales, des **zones humides** à conserver, à protéger et à recréer : porter ce travail à connaissance des citoyens
- **Etendre et renforcer les dispositifs de consultation publique et d'accompagnement** développés par l'Ifrée* depuis 15 ans.
- **Favoriser la diversification des publics** de l'éducation à l'environnement :

➔ Assurer une gestion durable des eaux et des milieux aquatiques en privilégiant les actions de prévention

- Développer la préservation de **tous les captages d'eau potable** par toutes mesures préventives pour éviter le traitement coûteux des nitrates et des pesticides ; en premier lieu sur les **captages prioritaires** dits « Grenelle*».
- **Réserver les eaux souterraines** profondes **de bonne qualité à la production d'eau potable**
- **Poursuivre l'entretien doux des rivières**, intégrant la biodiversité, et la **restauration des zones humides**, des ripisylves et de la végétalisation des berges de cours d'eau
- Prendre en compte, dans l'**aménagement du territoire**, toute action qui **risque d'avoir un impact sur l'eau,** tant sur sa qualité que sur sa quantité ainsi que sur la morphologie et la continuité des cours d'eau

*Voir glossaire

- **Soutenir les alternatives agricoles adaptées aux conditions pédoclimatiques** et toutes les actions et les mesures d'économie d'eau afin d'éviter d'aménager un stockage de l'eau : **tout aménagement doit faire l'objet d'un cahier des charges** et aboutir à une diminution globale des prélèvements annuels et en particulier estivaux.

→ **Faire évoluer les activités « positives »**

- Inciter aux **pratiques non génératrices de pollution** des eaux par des écoconditionnalités en particulier le **développement de l'agriculture biologique** et de ses filières ; la généraliser en complément du couvert forestier dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable
- **Intégrer la gestion de l'eau dans toutes les politiques**, notamment en conditionnant les aides publiques au respect d'engagements favorables au bon état de l'eau.

REALISATIONS

Tous les acteurs de l'eau, et en particulier nos associations, reconnaissent **la priorité des prélèvements pour l'usage «eau potable» et les milieux naturels**, et considèrent possibles les prélèvements relatifs à l'économie qu'après le respect de ces deux premières conditions, rappelées notamment par les Codes de l'Environnement et de la Santé.

Les acteurs associatifs sont des relais d'information pour la gestion de l'eau : ils connaissent les textes réglementaires et sont proches d'un public inquiet de prélèvements dans un bassin parfois asséché.

- **Les associations participent** à l'information, la sensibilisation, l'éducation auprès de leurs membres et du public, ainsi qu'aux instances relatives à la gestion de l'eau et **contribuent ainsi à enrichir les observatoires de données.**
- **Les Fédérations de pêche contribuent au suivi des linéaires des cours d'eau**, en complément du réseau d'observation de l'ONEMA*. Elles élaborent un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles, conduisant à des « Propositions d'Actions Nécessaires ».
- **L'Observatoire Régional de l'Environnement** (ORE) met à disposition des citoyens des données via le **Réseau Partenarial des Données sur l'Eau** (RPDE), dont font notamment partie les Fédérations de pêche et l'ONEMA.
- **Le Programme RE-SOURCES**, porté par l'Etat et les collectivités, **est un dispositif d'action de prévention** en amont des captages dits « Grenelle », les plus exposés aux pollutions par les nitrates et les pesticides.
- **Les associations d'agricultures durables** : les CIVAM sont partie prenante de la démarche DEPHY* et Ecophyto*, avec plusieurs groupes et Ingénieurs réseaux. La fédération régionale des CIVAM Poitou-Charentes est maître d'ouvrage du volet agricole sur le Contrat de Territoire Vienne Aval.

Zoom sur… Le programme partenarial RE-SOURCES

Pour préserver et reconquérir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable en Poitou-Charentes, le programme Re-Sources permet depuis 2000 de développer les liens entre partenaires pour un travail en réseau. Il permet une **concertation des acteurs pour favoriser la mise en œuvre des programmes d'actions**. Sur chaque bassin versant, un programme de sensibilisation des agriculteurs aux changements de pratiques est porté par Agrobio Poitou-Charentes et la FR CIVAM.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les acteurs régionaux :

ORE : http://www.observatoire-environnement.org
RPDE : http://www.eau-poitou-charentes.org/
Sources et rivières : http://www.sources-rivieres.org/
Fédération de pêche : http://www.federationpeche.fr/

- Dispositifs et publication :

Ifrée, Synthèse de la consultation publique sur l'eau **:**
http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/partage/consultation_public_eau_Ifree_2014-2015.pdf
Programme RE-SOURCES : http://www.poitou-charentes.fr/biodiversite-et-eau/eau/re-sources
CEDD*, Contribution au PNSE* 3 2014-2018 (p.7)
http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Contribution_avis_CEDD_PNSE3.pdf

- Au niveau national et européen :

ONEMA : http://www.onema.fr/-Missions
La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) :
http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-directive-cadre-sur-l-eau

*Voir glossaire

Qualité de l'air

CONSTATS

Alors que la réglementation nationale impulse une **prise en compte des risques liés aux pesticides et aux produits chimiques utilisés** en agriculture et par l'industrie, la loi « transition énergétique » incite à développer fortement la mise en place et l'utilisation des transports en commun afin de réduire la pollution en milieu urbain due en majeure partie aux transports. ATMO* Poitou-Charentes fait un travail régulier de suivi concernant la qualité de l'air et réalise des études particulières, par exemple, sur différents polluants, ainsi que LIMAIR en Limousin et l'AIRAQ en Aquitaine. Toutes trois sont des **Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).**

Selon ATMO :

- La présence de la plupart des polluants mesurés en 2014 est due, en partie, à **la circulation routière,** le benzène, le benzo-pyrène (18%), le dioxyde d'azote, le cadmium et le plomb et les particules fines (20 %).
- La **valeur limite** prise en considération pour le dioxyde d'azote est **régulièrement dépassée** sur les axes de circulation d'automobiles des centres urbains, sur les routes nationales et les autoroutes.
- Les **particules fines**, PM* 10 et PM 2.5, sont devenues un **problème sanitaire**, elles se font remarquer aussi bien dans les centres urbains qu'à la campagne en région Poitou-Charentes.

Le Poitou-Charentes n'est pas sujet de manière significative aux pollutions à l'ozone, mais cette pollution est néanmoins en hausse sur les quinze dernières années. **La pollution hivernale due au chauffage traditionnel** au bois avec des installations peu performantes existe toujours.

L'étude réalisée à Niort sur « La levée de Sevreau » en 2013 a clairement établi que les concentrations de produits décelés dans l'air sont dues essentiellement aux traitements agricoles, même éloignés. Cependant, les traitements saisonniers des jardiniers amateurs et les traitements urbains des espaces publics sont aussi décelés.

Les allergies polliniques sont en augmentation lors de ces dernières années. Des corrélations sont établies entre certaines allergies et les pesticides de l'air. Les allergies dues à l'ambroisie sont à surveiller, particulièrement en Charente et dans le pays mellois, où cette plante s'installe de façon permanente.

Quant à la pollution impactant l'intérieur des lieux de vie, de travail et d'habitations, dite « pollution de l'air intérieur », elle s'avère parfois importante et méconnue. Toutefois, la réglementation en cours d'élaboration prévoit un suivi de la qualité de l'air dans les établissements scolaires qui parait insuffisant.

PROPOSITIONS CONCRETES

Les nouvelles Régions seront dotées de compétences définies par la loi NOTRe. Ainsi chaque collectivité devra élaborer le SRADDET*, fixant notamment les orientations de la région en matière d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et de pollution de l'air :

- **Renforcer l'information** du public concernant les secteurs urbains où le dépassement des valeurs limite de pollution (dioxyde d'azote, particules fines, etc.) a été constaté plusieurs fois, loin d'une station de mesure.
- **Favoriser des actions de sensibilisation en s'appuyant sur des structures comme ATMO, les collectivités et les associations** sur la diminution des pollutions «intérieures», en particulier dans les lieux recevant du public, et sur les risques de pollinoses.
- **Sensibiliser les élus et les particuliers sur l'impact économique de la pollution de l'air** dans les domaines de la santé, du patrimoine bâti et de l'agriculture.
- **Poursuivre le soutien actif, y compris financier, aux AASQA***.
- **Poursuivre et regrouper les actions « Terre Saine » et « zéro pesticide »**
- Poursuivre le soutien financier à l'utilisation des **écomatériaux**, aussi bien pour la rénovation que pour la construction des bâtiments.
- Poursuivre les actions incitant à **moins utiliser la voiture individuelle** (auto-partage, aires de covoiturage, pistes cyclables, espaces multimodaux, circuits piéton, etc.).

*Voir glossaire

- Soutenir les mesures de **diminution des pollutions à l'initiative d'entreprises**.
- **Créer des points de mesures permanents** servant de référence pour évaluer les progrès éventuels apportés par le nouveau plan Ecophyto* pour l'analyse des pesticides
- **Prévoir une sensibilisation** des enseignants, parents, élèves, sur les pollutions en milieu scolaire.
- **Etudier les effets cocktail des polluants, en particulier à proximité des incinérateurs**

REALISATIONS

- **Les études d'ATMO** portent sur des installations industrielles, l'intérieur des bâtiments, le suivi des pollens, etc. sur un secteur géographique déterminé.
- **Le développement de l'auto-partage, d'aires de covoiturage** (44 aires de covoiturage qualifiées de « principales » et 77 aires dites « de proximité » dans les Deux-Sèvres), **de pistes cyclables, espaces multimodaux, circuits piéton, etc.**
- **Les actions de prévention de l'IREPS* « Changez d'air »** : concours d'affiche avec le public scolaire et élaboration de fiches techniques, notamment pour les élus et directeurs d'écoles, de crèches et de centres de loisirs concernant l'air intérieur.
- **Les trois AASQA** travaillent respectivement en Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine et devraient fusionner. Leurs compétences actuelles et la structure administrative seront a priori celles de la nouvelle région.

Zoom sur … : ATMO, un regard global sur l'air

La raison d'être d'ATMO PC n'est pas précisément de réaliser des études d'impact, c'est-à-dire l'impact des polluants sur la santé ou l'environnement. ATMO fournit des éléments scientifiques à la société (particuliers, entreprises, pouvoirs publics, monde médical…) de manière à ce que les sources et la nature des polluants soient identifiés au moyen d'une base scientifique respectant des normes exigeantes d'analyse. Evidemment, concernant les polluants, des normes existent, ATMO y fait référence. Mais dans bien des cas, ces normes n'existent pas. ATMO réalise aussi des études particulières plus approfondies sur certains secteurs du territoire ou sur certains thèmes.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Contribution de la CEDD au PNSE 3* :
http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Contribution_avis_CEDD_PNSE3.pdf
- Bilan 2014 de l'ATMO Poitou-Charentes :
http://www.atmo-poitou-charentes.org/2014-Bilan-annuel-de-la-qualite-de.html#contenu
- LIMAIR : http://www.limair.asso.fr/
- IREPS Poitou-Charentes : http://www.educationsante-pch.org/
  - Concours d'affiche « Changez d'Air » :
  http://www.educationsante-pch.org/gagnants-du-concours-daffiches-changez-dair/
  - Fiches techniques pour les élus :
  http://www.educationsante-pch.org/wp-content/uploads/2014/05/PRSE2_fiche-ElusEtDirecteurs.pdf
  - Fiches techniques pour le monde scolaire :
  http://www.educationsante-pch.org/wp-content/uploads/2014/05/PRSE2_fiche-EnseignantsEtAgents.pdf

*Voir glossaire

CONSTATS

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral a été écrite tissant un cadre de référence concernant la protection du milieu marin, la valorisation des ressources marines ainsi que la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Cette Stratégie nationale pour la Mer fait suite au Grenelle de la mer. C'est également une déclinaison de la stratégie européenne en France où la Mer et le Littoral sont l'objet de plusieurs problématiques :

- **Une connaissance très faible** du fonctionnement des milieux marins hormis quelques scientifiques spécialisés
- Le littoral est une **zone de concentration de populations et d'activités** : l'évolution attendue est de 27 % en 2040, avec une densité actuelle de 198 habitants par km² ; la moyenne nationale est de 116 habitants par km².Le facteur valeur du foncier littoral joue un rôle déterminant dans les arbitrages d'aménagements urbanistiques. Or, la vie marine est très active sur la frange littorale, lieu des activités provoquant des nuisances sur le milieu
- **Un faible attrait pour la mer de la part tant de l'Etat que des collectivités locales** à l'exclusion des activités de «surface» de l'eau (navigation de plaisance, tourisme, baignade...) ; les activités professionnelles, dépendantes de «la mer vivante», pêches et conchylicultures étant sujettes à des conflits d'usages
- **Une grande difficulté des personnes publiques à arbitrer les conflits d'usages** sur la mer et le littoral. A l'exclusion des Parcs Naturels Marins (PNM), il ne semble exister aucune concertation durable aujourd'hui
- Les financements concernant le domaine marin sont dramatiquement faibles et sans rapport avec les enjeux.

PROPOSITIONS CONCRETES

Afin de développer une politique opérationnelle de la qualité des eaux littorales, pour restaurer les milieux en tenant compte des apports directs comme indirects aux milieux marins, le SRADDET*, fixant les orientations de la Région notamment en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de protection et de restauration de la biodiversité, devra prendre en compte :

➔ La qualité des eaux littorales : faire en sorte de développer une attention soutenue dans ses nombreux aspects (chimiques, bactériologiques, particulaires, biologiques, quantité et qualité des arrivées d'eaux douces, etc.) Ce n'est pas le cas aujourd'hui, tout est possible sans sanction. Pour faire évoluer ce contexte, malgré une complexité du milieu marin dite insurmontable, liée aux multi facteurs, à des causalités difficiles à prouver, ou des corrélations :

- **Lister sur chaque linéaire côtier toutes les sources contribuant à altérer la qualité des eaux :**
  - eaux douces (chargées en nitrates, pesticides) d'origine agricoles,
  - stations d'épuration sous dimensionnées,
  - sédiments de clapages,
  - pollutions particulaires,
  - effluents industriels (connus et occultés),
  - absence de tout à l'égout,
  - non récupération des eaux de lessivage (pluviales ...)
  - etc.
- **Mettre en place de véritables plans de gestion des travaux de clapages et déroctages**, face aux pollutions particulaires non encore reconnues comme telles, plans qui tiennent compte des incidences environnementales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Légiférer sur les pollutions particulaires sans attendre les injonctions de l'Europe. Elles sont aussi nocives aux milieux que les pollutions chimiques
- **Mobiliser et affecter les fonds européens** (FEAMP*) pour la connaissance, la préservation ou la restauration des habitats des espèces marines, notamment en lien avec les aires marines protégées

➔ Le lien terre-mer est aussi important pour les enjeux sociétaux et économiques qu'environnementaux :

- **Acquérir la culture du risque et conserver la mémoire du passé**, auprès des décideurs et de la population, avec les compétences existantes et les sciences sociales et humaines

*Voir glossaire

- **Anticiper le risque de submersion marine** : concevoir d'autres réponses que les digues, poursuivre une surveillance accrue des dunes
- **Assurer la conservation de la fonctionnalité des marais**
- **Contribuer au maintien des enjeux patrimoniaux protégés** dans les espaces naturels littoraux (Parcs naturels marins, Réserves naturelles, Zones de protection spéciale, etc.)
- **Mutualiser les outils d'observation et de conseil**, à l'exemple du Groupement d'intérêt public Littoral Aquitaine, du Conservatoire du littoral et des Aires Marines Protégées
- **Favoriser le maintien et le développement d'une pêche et d'une conchyliculture durables** en incitant à l'innovation : matériaux biodégradables, meilleure prise en compte de l'environnement, etc.
- **Soutenir les travaux** du Conservatoire du Littoral, des CREN*, du Forum des marais atlantiques
- **Généraliser les pratiques agronomiques favorisant la capacité de rétention de l'eau dans les sols** et permettant de préserver et reconquérir la qualité des zones humides et des estuaires.

REALISATIONS

- **Réserves naturelles nationales** : Moëze-Oléron, Yves, Baie de l'Aiguillon, Lilleau des Niges, etc.
- **Parcs naturels marins** : Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais, Arcachon
- **Groupement d'intérêt public** Littoral Aquitain : élaboration d'un Plan de développement durable du littoral aquitain

Zoom sur ...GIP Littoral Aquitain

Créé en 2006, opérationnel depuis 2009, le GIP Littoral Aquitain réunit les services de l'Etat et des collectivités territoriales de la côte aquitaine. Il porte des projets visant le développement durable et la mise en valeur d'une côte très préservée, fragile et convoitée. Il constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. **Il permet de renforcer la cohérence des programmes d'actions locales et les partenariats ainsi que l'expertise sur les démarches à engager**. Sa stratégie est contenue dans le Plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA), document validé en octobre 2009 permettant en particulier une mutualisation des moyens.

POUR ALLER PLUS LOIN

- CESER de l'Atlantique* « Connaissance, prévention et gestion des risques littoraux sur la façade atlantique » (août 2015) :
www.cese-poitou-charentes.fr/Connaissance-prevention-et-gestion.html
- ATEN* : « Se préparer à accompagner la nature, comprendre pour anticiper » (n°46- avril 2014) :
http://espaces-naturels.info/sites/default/files/dossier46.pdf
- Groupement d'intérêt Public Littoral Aquitain : https://www.littoral-aquitain.fr/
- CESER* PC :
« La mer, accélérateur de développement » (mai 2015) :
http://www.cese-poitou-charentes.fr/La-mer-accelerateur-de.html
« Le foncier littoral sous pression : une problématique interrégionale » (octobre 2013) :
http://www.cese-poitou-charentes.fr/Le-foncier-littoral-sous-pression,3794.html

*Voir glossaire

CEDD

Nouvelle Région

Patrimoine naturel et biodiversité

CONSTATS

Depuis plus de trente ans, nombre d'acteurs publics et privés, dont les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) se mobilisent en faveur de la biodiversité ; celle rare et menacée forme le patrimoine naturel régional, dont la région a la responsabilité.

Malgré cela, la situation continue de se dégrader : diminution et disparition d'espèces, perte de patrimoine génétique, destruction et perturbation d'habitats naturels et d'écosystèmes aquatiques et terrestres…

Les politiques publiques ne paraissent pas être à la hauteur des enjeux. Les acteurs des APNE conduisent leurs actions autour de quatre axes et veulent les poursuivre :

OBSERVER : des milliers de données sur les espèces, les habitats, les écosystèmes, l'eau sont collectées au quotidien par un réseau dense d'observateurs, collecte essentielle à la connaissance et à l'évaluation continue du patrimoine

CONNAÎTRE : chaque année, dans le cadre d'initiatives et de dispositifs techniques et financiers, tels les Contrats d'objectifs, des études permettent de mieux connaître la biodiversité, l'état des ressources et leur exploitation

FAIRE CONNAÎTRE : l'éducation et la formation à l'environnement, à la biodiversité et au développement durable permettent de vulgariser les savoirs auprès d'un large public et de contribuer à l'amélioration de l'état de l'environnement. Les moyens utilisés vont de la sortie nature à l'organisation d'ateliers, de conférences, …

PROTEGER : au-delà d'actions de sauvegarde ponctuelles (création, gestion d'espaces protégés), il s'agit de conserver durablement le patrimoine naturel, dans toutes ses composantes (paysages, écosystèmes, patrimoine génétique…) et d'empêcher sa dégradation, en collaboration active avec les acteurs concernés (agriculteurs, forestiers…)

L'enjeu transversal pour la nouvelle Région : développer une conservation accrue et novatrice du patrimoine naturel, par la création d'espaces de concertation et d'aide à la décision avec les associations, tout en respectant leurs champs de compétences, et en les soutenant par des dispositifs techniques et financiers.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera notamment dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*. Ce schéma intègre maintenant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, déclinant la TVB* régionale, et mobilise particulièrement les associations en tant qu'outil de conservation et d'aménagement du territoire. A l'avenir, il faudra prêter la plus grande attention à l'organisation d'une déclinaison régionale du projet de l'agence française de la biodiversité (AFB) ; sans nécessairement recréer de nouvelles structures, captant les financements actuels, il s'agira d'établir des liens étroits avec les structures existantes qui ont fait leurs preuves.

➔ Penser un aménagement du territoire intégrant et préservant le patrimoine naturel :

- Développer les activités de restauration, par les conservatoires et les APNE, des espaces dégradés en lien avec les collectivités, les établissements publics fonciers et les SAFER*, pour notamment contribuer aux compensations
- Décliner lors de tout projet d'aménagement la logique« Eviter/Réduire » avant celle de « Compenser »
- Instaurer un domaine public, notamment des Conservatoires et des APNE pour y verser les acquisitions, comme celles faites dans le cadre des mesures compensatoires.
- Contribuer régionalement à la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP), notamment par le développement et le soutien à la création et à la gestion des Réserves Naturelles Régionales
- Produire une «Stratégie Régionale de la Biodiversité», avec une priorité sur le patrimoine naturel (état de conservation, bilan des actions et propositions d'actions de conservation et de gestion)
- Prévoir un dispositif commun Région et associations pour intégrer l'environnement dans toutes les décisions d'aménagement du territoire, avec un accompagnement des communes et des acteurs économiques
- Mobiliser et affecter des lignes budgétaires liées aux fonds européens (LIFE*, FEDER*, ….) à la connaissance, à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel (continuités écologiques…) et de l'espace rural.

*Voir glossaire

➔ **Préserver la faune et la flore sauvages et leurs habitats :**

- Maintenir le soutien des associations naturalistes dans leurs actions d'inventaires et de suivi
- Favoriser la mise en réseau des connaissances en développant le secteur de l'analyse et du partage de données, par un observatoire de l'environnement rassemblant les structures actuelles (ORE*, OAFS* par exemple)
- Réaliser et soutenir les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en profitant des fonds européens (FEDER)
- Produire une liste rouge régionale des espèces sauvages et des habitats naturels rares et menacés en prévoyant son respect dans les politiques régionales d'aménagement et de gestion du territoire
- Empêcher l'introduction et la prolifération des espèces exotiques envahissantes en respectant les écosystèmes
- Soutenir et dynamiser les Plans Nationaux d'Action des espèces régionalement concernées.

➔ **Préserver, améliorer et rétablir les continuités écologiques d'un SRCE* suprarégional, rassemblant ceux actuels, et considéré à part entière :**

- Actualiser et affiner le plan d'action du SRCE, pour notamment contrer le morcellement des milieux et des habitats en identifiant les menaces, en localisant les zones prioritaires de protection et de restauration.
- Affecter des fonds européens, comme le FEDER, pour animer le SRCE, ou le FEADER, avec des MAEC*, etc.
- Accompagner les communes volontaires dans la mise en place de la TVB*, telles en Région Poitou-Charentes.

➔ **Communiquer et informer, sensibiliser et éduquer sur le patrimoine naturel par :**

- Le maintien du soutien régional à l'ensemble des APNE et aux associations d'EEDD* pour permettre aux citoyens en connaissance de cause d'être libres de choisir, agir, alerter…
- L'instauration d'un espace associatif régional de rencontres et d'informations sur la biodiversité, associant le RPAPN*, l'ARBA*, etc.

REALISATIONS

- Le CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot développe une diversité d'activités de terrain : gestion de sites remarquables, Atlas de la Biodiversité des Communes, gestion différenciée des bords de route et des espaces verts, sorties naturalistes et animations nature pour les scolaires, sciences participatives, centre de ressources, plantation…
- L'ARBA, l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Aquitaine, association loi 1901 crée en 2014, a pour but de mettre en relation les acteurs, de contribuer à la connaissance, d'accompagner les politiques publiques, et d'informer sur la biodiversité. Un séminaire sur le dérèglement climatique et la biodiversité est organisé en octobre 2015.
- Depuis près de vingt ans, la Région Poitou-Charentes soutient l'ORE*, dont l'activité de tête de réseaux concerne l'eau et la biodiversité, thématiques déclinées et animées par deux réseaux constitués d'associations, collectivités, syndicats mixtes, etc.: le réseau partenarial des données sur l'eau, le RPDE, et des acteurs du patrimoine naturel, le RPAPN.

Zoom sur… Le Plan Régional d'Action (PRA) Moule perlière en Limousin
La moitié des cours d'eau français où vivent des moules perlières coule en Limousin. La baisse de qualité des eaux est la raison principale du déclin de cette espèce. Depuis 2012, **Limousin Nature Environnement** coordonne un groupe Mulette qui anime le PRA Moule Perlière. Ce travail de terrain a permis la prise en compte de l'espèce dans des chantiers en partenariat avec ASF*, EDF*, dans des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et dans des MAEC*.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Acteurs régionaux de la biodiversité :

APNE membres de PCN* : http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/-Membres-.html
LNE : http://moule-perliere-limousin.over-blog.fr/
Prom'Haies Poitou-Charentes: www.promhaies.net/
CREN : http://www.cren-poitou-charentes.org/
ORE : http://www.observatoire-environnement.org/
RPAPN : http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/
ARBA :http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/invitation_seminaire_arb_8_octobre_2015-1.pdf

- Acteurs de l'EEDD :

Ifrée*, formation et recherche : http://ifree.asso.fr/
CPIE Pays de Serres-Vallée du lot : www.cpie47.fr/

GRAINE*, réseaux régionaux :

- Aquitaine : http://www.graine-aquitaine.org/
- Limousin : http://elija01.wix.com/seve#!edito
- Poitou-Charentes : http://www.grainepc.org/

*Voir glossaire

Agriculture et biodiversité

CONSTATS

A l'échelle du nouveau territoire régional, nombre d'espèces emblématiques sont inféodées aux milieux agricoles : busards, outarde, œdicnème, alouettes…

Cependant, la biodiversité sauvage est en recul, avec une baisse inquiétante des populations tant faunistiques que floristiques. A titre d'exemple, ces dernières décennies, les observateurs ont constaté une perte de 90 % des outardes canepetières migratrices, de 40 % des hirondelles, 20 % des alouettes, une quasi disparition des plantes messicoles. Un habitat naturel est un lieu où les espèces peuvent se nourrir, se loger, se reproduire. Les écosystèmes traduisent les interactions entre les habitats et les espèces : **leur déséquilibre est défavorable, en premier lieu à l'agriculture**. L'agriculture biologique (AB) apparaît comme un mode de production favorable à la biodiversité, commune et remarquable d'autant plus si l'exploitation s'inscrit dans un paysage diversifié[1] .

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations de la Région, notamment en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de désenclavement et d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de prévention et de gestion des déchets. **Un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDII) sera également élaboré, pouvant contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles :**

➔ Maintenir et préserver les écosystèmes :

- **Stopper la destruction des haies et bosquets et replanter.**
- **Maintenir les petites zones humides :** ruisseaux, mares, prairies inondables et en recréer.
- **Maintenir les prairies permanentes** favorables aux insectes et véritables puits de carbone.
- **Développer les trames verte et bleue en préservant les corridors écologiques :** haies suffisamment denses, banquettes au pied des haies de 1 à 2 mètres de large de part et d'autre, non pâturées ni fauchées avant l'automne, de même sur les bords de chemins de remembrement et des routes, maintien des réseaux de mares, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, des ripisylves...

➔ Changer progressivement de système agricole :

- **Promouvoir l'adaptation des prélèvements de l'irrigation à la ressource** en eau disponible : prévenir les assecs.
- **Encourager les pratiques agronomiques soutenables** : non labour, faux semis, rotation longue, fauche tardive, lutte intégrée, utilisation de semences paysannes, d'espèces et de variétés résistantes à la sécheresse et aux maladies pour diminuer l'utilisation des pesticides…
- **Soutenir l'agriculture biologique, aider les conversions**
- **Encourager les agricultures** qui développent des systèmes viables tout en assurant la préservation de la biodiversité sauvage et cultivée : agriculture biologique, agro-écologie, etc.
- **Favoriser les démarches du type DEPHY*** : initié dans le cadre du plan national de réduction de l'utilisation des pesticides Ecophyto*, ce réseau regroupe des agriculteurs : ils testent et communiquent sur des pratiques économes en intrants. Les résultats socio-économiques et écologiques sont encourageants et exemplaires.
- **Promouvoir un territoire sans OGM*** ni Variétés Résistantes ou Tolérantes aux Herbicides (VRTH), en s'opposant aux essais de pleins champs et en conditionnant l'attribution des aides accordés aux agriculteurs à la non utilisation d'OGM et de VRTH* dans leurs champs et dans l'alimentation des animaux.

1. INRA*, Agriculture et Biodiversité, Expertise 2014

*Voir glossaire

REALISATIONS

L'expérience des associations de protection et de gestion de la nature

- Expérimentées en matière de biodiversité sauvage, les professionnels et bénévoles associatifs sont engagés pour mettre en œuvre les moyens de préservation des espèces et, à ce titre, mettent à disposition leurs observations, leurs études et leurs pratiques de protection des espèces, par des actions en partenariat : programmes innovants avec des groupes d'agriculteurs dans le cadre de Contrats d'Objectifs à l'initiative des associations, ou en collaboration avec les chambres d'agriculture à leur demande
- Accompagnement dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (climatiques et système)
- Véritables guides pour l'action, les SRCE* sont à la disposition de tout habitant, quelle que soit son activité.

Association du réseau des semences paysannes et d'agricultures durables

- En Aquitaine, plus de 250 agriculteurs conventionnels et en AB* se mobilisent sur l'origine, la qualité et la diversité des variétés utilisées sur leur ferme. Avec Agrobio Périgord, ils se réapproprient les savoir-faire en sélection évolutive et en autoproduction de semences paysannes, répondant ainsi à leur souci de maintien de la biodiversité, d'autonomie, d'économies et d'adaptation à leurs modes de cultures.
- Le CIVAM* de la Vienne, pilote un programme de recherche participative, en partenariat avec l'Université de Poitiers, le CNRS*, la MFR* de Chauvigny et l'association Cultivons la Biodiversité. L'objectif est de **montrer l'intérêt des associations de cultures, d'un point de vue agronomique et environnemental** (ressource et impact sur la vie du sol, biodiversité…), et d'un point de vue économique (qualité des produits et marges). Les CIVAM sont parties prenantes de la démarche DEPHY* et Ecophyto* avec les groupes et Ingénieurs réseaux.

Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre Ouest Atlantique

- Le CREGENE* fédère huit associations, chacune engagée dans la préservation d'une race animale, d'une espèce ou de variétés végétales menacées. Les associations adhérentes du Conservatoire portent comme un défi zootechnique ou phytotechnique et comme un pari de réintégration économique des races et variétés menacées d'extinction.

Chambre régionale d'Agriculture Poitou-Charentes : état des lieux « Agriculture et biodiversité »

Zoom sur… l'exploitation d'Hélène et Bruno Joly à Saint Gervais les Trois clochers (86).
Eleveurs de vaches laitières en plaine céréalière, favoriser la biodiversité sauvage et cultivée a été un choix. En lien avec la LPO*, participer au programme agriculture et biodiversité leur a permis de planter haies et zones boisée, arbres isolés et de rénover une mare. L'exploitation participe également au réseau Cultivons la Biodiversité pour la production de semences paysannes et le cheptel compte des vaches de différentes races. La prochaine expérimentation, pilotée par le CIVAM*, évaluera l'impact des mélanges céréaliers sur la qualité des produits et la biodiversité sauvage présente dans les champs (CASDAR Agroécologie).

POUR ALLER PLUS LOIN

Connaissance des espèces sauvages :

Muséum National d'Histoire Naturelle : www.mnhn.fr/
Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage : www.oafs.fr/

Acteurs de la biodiversité en Poitou-Charentes :

RPAPN : « Le patrimoine naturel en Poitou-Charentes » (p.13) :
http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/IMG/pdf/patnat-reduit062013-interactif.pdf
Poitou-Charentes Nature : http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/-Membres-.html
Prom'Haies Poitou-Charentes: www.promhaies.net/

Acteurs de l'agriculture durable :

InPACT Poitou-Charentes : http://inpactpc.org/
Semences paysannes : http://www.semencespaysannes.org/

Publication, innovation et recherche :

« Agriculture et biodiversité en Poitou-Charentes » Chambre régionale d'Agriculture (2013) :
http://www.poitou-charentes.chambagri.fr/fileadmin/publication/CRA/15_Innovation/Documents/Agriculture_et_biodiversit%C3%A9_PC_public_novembre2013.pdf
Réseau DEPHY : http://agriculture.gouv.fr/rejoignez-le-reseau-de-fermes-dephy-ecophyto

*Voir glossaire

CEDD Nouvelle Région

Créer les paysages de demain

Valoriser l'arbre, indispensable réponse aux enjeux du développement durable

CONSTATS

Depuis les contreforts du Massif armoricain et du Massif central jusqu'aux Pyrénées, avec ses 700 km de littoral atlantique, la nouvelle région est riche de ses paysages, reflets de la diversité de ses productions et de son histoire.
Certains sont emblématiques (Marais poitevin, Île de Ré, chaîne des Pyrénées, estuaire de la Gironde, bassin d'Arcachon, Pays Basque, Plateau de Millevaches, Vallées Vienne, Vézère, gorges de la Dordogne..) mais beaucoup, urbains ou ruraux, sont qualifiés d'ordinaires et composent le cadre de vie des habitants. **La banalisation des paysages est une réalité particulièrement perceptible** en zones périurbaines, appelant une vigilance et des efforts constants afin d'en préserver la qualité.

La gestion paysagère est partie intégrante d'un projet de territoire qui prend son sens dans ses dimensions économiques, sociales, humaines et environnementales.

Il convient de **préserver ce patrimoine et également d'anticiper les paysages de demain**, gages d'un environnement préservé, d'un développement économique harmonieux et d'une qualité de vie partagée. Pour ce faire, les aménagements et les interventions paysagères devront donc prendre en compte le changement climatique, la production de bois énergie, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité.
L'arbre et la haie sont des composantes indispensables de nos territoires. Leurs multiples fonctions permettent de répondre aux enjeux évoqués ci-dessus et pour lesquels les collectivités ont une responsabilité majeure.

PROPOSITIONS CONCRETES

Ces propositions, intégrées au SRADDET*, contribueront à la prise en compte des paysages, de leur évolution ainsi que du cadre de vie des habitants. Elles seront à décliner aux différentes échelles du territoire.
Plusieurs concernent l'arbre et la haie :

- **Développer la culture du paysage auprès des élus et des habitants**, en les accompagnant dans leurs différentes initiatives (chartes, plans, projets de paysage) et en poursuivant le partenariat avec les Écoles de paysage
- **Imposer des mesures compensatoires « paysage »** exemplaires pour tout aménagement soutenu par la Région
- **Soutenir une réelle prise en compte du paysage dans l'élaboration des documents d'urbanisme** : repérer les actions innovantes et les faire connaître
- Soutenir le fonctionnement d'un réseau régional des acteurs du paysage afin de favoriser les bonnes pratiques
- **Approfondir la connaissance des paysages régionaux par l'actualisation des différents Atlas de paysages** avec l'objectif d'une harmonisation au niveau de la nouvelle région
- **Soutenir la plantation de haies, de vergers et de toutes les formes d'agroforesterie notamment intra-parcellaires** : préserver et développer la présence multifonctionnelle des haies et des arbres champêtres
- **Soutenir l'utilisation et la production de plants d'origine locale labellisés**
- **Inciter à la réalisation de « plan de gestion durable du bocage »** préalable à une exploitation bois-énergie
- **Poursuivre le soutien à l'« antenne paysage » du CREN*** pour ses actions d'inventaires, de conseils et de suivis photographiques, ainsi qu'aux **structures œuvrant en faveur de la haie et des arbres champêtres**
- **Sensibiliser au paysage les PQPN*** afin qu'elles puissent être vigilantes lors des aménagements fonciers, ainsi que les autres acteurs de l'aménagement et de la préservation des espaces pour une réelle **prise en compte du paysage et de la multifonctionnalité des forêts des haies et de tous les arbres hors-forêt**
- **Lier les politiques bocagères de maintien et de soutien de l'élevage avec la TVB*.**

*Voir glossaire

REALISATIONS

- **Atlas des paysages** : définition, cartographie et description, avec des préconisations sur leur aménagement.
- **Conventions portées par la Région Poitou-Charentes et quatre écoles de paysage (Blois, Bordeaux, Angers, Versailles) et journée des Ateliers** du Paysage : lors d'un stage, les étudiants de ces écoles travaillent sur un cas concret d'aménagement aux côtés d'une collectivité
- **Conseil et assistance technique aux intercommunalités et communes** qui s'engagent en faveur de la qualité paysagère : mission du CREN* Poitou-Charentes
- **Actions des associations en faveur des haies et des arbres hors-forêt**, développées notamment par l'association Prom'Haies, le collectif Arbres de bord de routes de Creuse ou encore l'association ARPE 47 – CPIE Pays de Serres Vallée du Lot et l'Association du marron et du châtaignier limousins.
  - Communication vers tous les publics, gestionnaires (agriculteurs, collectivités) et usagers avec la création de supports d'information : plaquettes, expositions, tutoriels…
  - Formation professionnelle (agents des collectivités...) et animations en milieu scolaire
  - Accompagnement des porteurs de projets : plantation, rénovation, entretien et plan de gestion de haies
  - Inventaire des arbres fruitiers locaux et des arbres remarquables, catalogue d'anciennes variétés
  - Développement d'une filière de production de plants labellisés « arbres et arbustes d'origine locale »

Zoom sur… Inventaire et conservation pour le développement d'une filière

Inventaire et conservation des variétés fruitières locales

Le conservatoire végétal régional d'Aquitaine est une référence en la matière.
Prom'Haies Poitou-Charentes a initié une démarche d'inventaires sur son territoire.

10 ans de récolte de graines d'arbres et d'arbustes locaux pour le développement d'une filière économique

Face au changement climatique, une des réponses consiste à utiliser des plants d'arbres et d'arbustes disposant d'un large patrimoine génétique, issus de graines récoltées localement. Des études soutenues par le MEDDE* ont abouti à la création du label « végétal local ». **Prom'Haies Poitou-Charentes est à même d'approvisionner en graines certifiées des pépinières de production** : une filière économique émergente et non délocalisable.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Acteurs régionaux :
  - Patrimoine botanique et paysager du Limousin :
    http://arbres-remarquables.org/arbres-remarquables-haute-vienne-87

Poitou-Charentes :
- Prom'Haies Poitou-Charentes : www.promhaies.net/
- CREN : www.cren-poitou-charentes.org

Aquitaine :
- Conservatoire végétal :
  http://www.conservatoirevegetal.com/montesquieu.php
- CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot :
  www.cpie47.fr/ **et** www.biodiversite47.fr
- Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique :
  http://www.cbnsa.fr

- Publication et guides :
  - Atlas des paysages
    - Description entités paysagères :
      http://www.cren-poitou-charentes.org/-Planches-illustrees,106-.html
    - Guide du paysage en Poitou-Charentes :
      http://www.gesteditions.com/guides-geste/conservatoires-d-espaces-naturels/guide-du-paysage-en-poitou-charentes
    - Données générales :
      http://www.paysage-poitou-charentes.org/

- Observatoires Photographiques du Paysage :
  http://www.cren-poitou-charentes.org/IMG/pdf/livret_opp_2014_cren-pc.pdf

- Guides pour l'utilisation d'arbres et d'arbustes dans les projets de végétalisation à vocation écologique et paysagère en Poitou-Charentes :
  http://www.cbnsa.fr/
  http://afac-agroforesteries.fr
  http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles

*voir glossaire

CEDD Nouvelle Région

Transition énergétique

Atténuation du dérèglement climatique et adaptation

CONSTATS

Le système énergétique sur lequel vit la communauté humaine de notre planète n'est pas durable : plus de 80% de l'approvisionnement est issu du charbon, pétrole, gaz, sources responsables en partie du réchauffement climatique. **La question de « l'adaptation à la raréfaction des ressources » est sans doute tout aussi importante que celle de « l'adaptation au changement climatique ».**

Dans un avenir très proche, **la survie d'une économie et le bien être d'une population** dépendront donc surtout de sa capacité à économiser, à utiliser les ressources de façon rationnelle et à innover pour disposer de ressources renouvelables. **L'appropriation sociétale est au cœur de la transition énergétique des territoires.**

De grands principes sont à appliquer pour éclairer le chemin de la transition :

- **Identifier les besoins à partir des usages**, comme illustré par le scénario NEGAWATT[1] , avec un objectif de réduction des besoins par une plus grande sobriété et efficacité. La question des ressources disponibles se pose dans un second temps pour étudier comment satisfaire les besoins.
- **Se préoccuper de la précarité énergétique d'une part croissante de la population**
- **Développer la pluralité des sources d'énergie**
- S'appuyer sur les acteurs locaux en les accompagnant : **libérer l'innovation sociale dans les territoires**
- **Anticiper l'augmentation du coût** de l'énergie pour ne pas la subir.

La taille économique de la nouvelle Région, associée à d'autres régions européennes, doit permettre d'impulser le développement de nouvelles activités économiques autour de ces secteurs pour **redonner de la compétitivité aux entreprises. La nouvelle région dispose de ressources importantes en matière d'énergies renouvelables.**

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région est dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET* fixant ses orientations et objectifs en matière de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de prévention et de gestion des déchets notamment. Pour favoriser également l'équilibre et l'égalité des territoires :

➔ Tenir compte des expériences et initiatives réussies, ainsi :

- **Se projeter dans l'avenir et construire un projet impliquant les forces vives du territoire** : sa traduction opérationnelle est dans le futur SRADDET
- **Mobiliser les acteurs du territoire**, avec une étape obligatoire de sensibilisation, pour une mise en **synergie de leurs compétences et leur concertation.**

➔ S'appuyer, en matière de transition énergétique et d'économie circulaire, sur la société civile, partie prenante de cette dynamique, tant sur le plan stratégique que sur la mise en œuvre :

- **Se rapprocher des habitants, par des dispositifs de proximité et le coaching énergétique pour favoriser les initiatives** : économie d'énergie, efficacité énergétique et mobilisation des énergies renouvelables.

➔ Mutualiser les expériences réussies

- **Etendre un réseau d'informations et de conseils** auprès des acteurs du territoire sur le modèle existant des **Points Infos Energie** portés par l'ADEME* (12 en Poitou-Charentes, 12 en Aquitaine, 7 en Limousin).
- **Etendre le dispositif d'observation de l'AREC*** : évaluer les émissions de GES*, les consommations énergétiques par secteur, la part des énergies renouvelables, les déchets en termes de production et de gestion
- **Développer les énergies renouvelables, en particulier l'éolien, le photovoltaïque et les énergies marines en tenant compte des impacts environnementaux**
- **Poursuivre et améliorer l'intégration par un plan de gestion du bois énergie issue de la haie et du bocage.**

1. Scénario négaWatt (2011) : http://www.negawatt.org/scenario-negawatt-p130.html

*Voir glossaire

➔ **Donner aux territoires les moyens d'être réactifs, tout particulièrement en matière de formation : la compétence régionale permet d'encourager de nouveaux métiers liés à la transition énergétique**

- **Intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)** dans les formations initiales et continues pour **accompagner les citoyens** de tous âges aux gestes au quotidien vers la sobriété énergétique
- **Appliquer au patrimoine de la Région**, en particulier aux lycées, **les audits et mesures d'économie d'énergie**
- **Encourager une planification urbaine** économe en matière de consommation d'espace, de consommation énergétique telle que l'éclairage urbain par exemple, en lien avec l'ADEME
- **Accompagner fermement la recherche et développement**
- **Développer l'économie circulaire**
- **Se doter de l'ingénierie financière pour dépasser les limites actuelles de la Banque Publique d'Investissement.**

REALISATIONS

Dans les CPER* 2014-2020, la mobilisation des fonds en particulier européens est très inégale, soit en millions d'euros 78,5 pour l'Aquitaine ; 72,3 pour le Limousin ; 99 pour le Poitou-Charentes.

La force du partenariat ADEME-Région se distingue en Poitou-Charentes, animée par une volonté conjointe d'harmoniser les dispositifs de soutien pour une efficacité optimale en direction des porteurs de projets tout particulièrement les collectivités territoriales :

- 7 territoires se sont engagés dès 2007 dans des **Contrats Locaux initiative Climat** (CLIC), 5 **Territoires à Energie PoSitive** (TEPOS) dès 2014, dont le TEPOS du Pays Thouarsais (79) et l'expérience du Pays Gencéen
- **6 plateformes territoriales de la rénovation énergétique de l'habitat** lauréates en 2014
- Le dispositif **PRAXIBAT®** : outil de formation des professionnels dédié à la maîtrise du geste technique pour des bâtiments sobres, efficaces énergétiquement et durables.

L'APESA, centre technologique en environnement et maîtrise des risques (Aquitaine et Midi-Pyrénées), développe des solutions technologiques, des méthodologies innovantes et des animations et formations pour les acteurs socio-économiques, afin qu'ils intègrent dans leur stratégie les enjeux d'un développement plus durable.

Zoom sur… Le TEPOS en Pays Thouarsais

En 2007, le Contrat Local Initiatives Climat est signé avec l'ADEME et la Région Poitou-Charentes. La dynamique est alors portée par deux grands objectifs : **diviser par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et devenir un territoire à énergie positive**. La démarche a permis de faire émerger un **plan d'actions concerté et composé de 125 actions** réalisées aujourd'hui à 70%. Ce résultat est le fruit de l'implication de tous, les collectivités en tête pour montrer l'exemple. **L'étude des énergies renouvelables est aujourd'hui intégrée de façon quasi-systématique** à tous les projets du territoire et notamment le recours au bois-énergie.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ADEME : Scenario 2030-2050 :
http://www.ademe.fr/contribution-lademe-a-lelaboration-visions-energetiques-2030-2050
- Acteurs régionaux :
APESA* : http://www.apesa.fr/
RARE*: http://www.arpe-mip.com/files/RARE/RARE_MUNICIPALES2014_PDF_INTERACTIF_FINAL.pdf
- Propositions d'actions des acteurs pour l'EEDD* : http://www.assises-eedd.org/files/Pages/Fichiers/AN13LivretPropoClimatEnergie.pdf
- Dispositifs : PRAXIBAT® : http://www.ademe-poitou-charentes.fr/domaines-dintervention/batiment/action-regionale#PRAXIBAT
CLIC : http://poitou-charentes.ademe.fr/domaines-dintervention/territoire-et-villes-durables/action-regionale/les-clic
- Publication et législation :
CESER*: http://www.cesr-poitou-charentes.fr/Energies-marines-renouvelables.html
Projet de loi relatif à la «transition énergétique pour la croissance verte» :
http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-pdf/2736-p.pdf

*Voir glossaire

CEDD

Nouvelle Région

Déployer les systèmes de productions durables

CONSTATS

Pour pallier la baisse structurelle des prix et la dégradation de leurs revenus, une majorité d'agriculteurs, accompagnés par la PAC*, ont misé sur une augmentation de leur production.

Cette quête de gains de productivité et d'économie d'échelle se traduit :

- par l'agrandissement continu des structures
- par plus d'automatisation (distributeur, robot de traite, drones) et de mécanisation
- par la **spécialisation, la simplification et la concentration** des systèmes de production

Cette logique de productivité entraîne une grande fragilité des systèmes de production agricole en raison de multiples dépendances :

- aux intrants chimiques (pesticides, engrais…)
- aux énergies fossiles
- aux variations des cours mondiaux (intrants, aliments bétail et prix de ventes des produits agricoles)
- aux aléas sanitaires et climatiques.

Une production en rupture avec les demandes sociétales : parallèlement, malgré la mise en place du plan Ecophyto*, la **consommation de pesticides ne cesse d'augmenter**[1] et de plus en plus de captages d'eau sont fermés[2] pour non conformité à la directive nitrate. Enfin, les pratiques de consommation évoluent et la production agricole n'est toujours **pas en phase avec la demande des citoyens** pour une alimentation de qualité et de proximité, ce qui renforce le mal être de la profession.

Des modèles recherchant la valeur ajoutée et l'efficience économique :
Face à ces constats, **des agriculteurs** ont cherché à construire leurs revenus autrement : non pas en produisant toujours plus (maximisation des performances par hectare ou par animal) mais en cherchant l'**efficacité économique, c'est-à-dire la capacité à dégager le résultat maximum pour une unité produite**. Soutenus par les associations de développement pour une agriculture citoyenne et territoriale, ils ont inventé de nouveaux modèles agricoles économes. Ils ont ainsi réduit leurs charges en **maximisant tous les processus du vivant, gratuits**, c'est-à-dire : déployer la photosynthèse, valoriser l'herbe par les ruminants, fixer l'azote par les légumineuses, restituer les matières organiques au sol pour le maintien de sa fertilité, préserver les habitats diversifiés, réservoir de prédateurs contre les ravageurs, sélectionner des animaux robustes et des plantes adaptées à des itinéraires à faibles intrants, etc.

PROPOSITIONS CONCRETES

Située à la croisée des problématiques d'emploi en milieu rural, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, l'agriculture doit trouver sa place au sein du SRDE* et du SRADDET*. La Région possède différents leviers d'action pour orienter les systèmes de production notamment par la gestion du fond FEADER* et la conditionnalité des aides attribuées :

- **Impulser et accompagner les changements de pratiques** : rendre l'autonomie de décision aux agriculteurs pour leur permettre de valoriser les potentialités de chaque ferme en construisant un système cohérent, faiblement dépendant des achats et services extérieurs.
- **Faire la promotion des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAE C)** : faisant partie intégrante des fonds européens, les MAE C doivent être un levier pour la transition globale des systèmes de productions.
- **Déployer l'Agriculture Biologique (AB) et l'agro-écologie**, en phase avec les attentes sociétales (qualité de l'eau, biodiversité, santé…), en capacité de rémunérer équitablement le travail des agriculteurs, et construire des filières territorialisées à haute valeur ajoutée.
- **Des lycées agricoles vitrines de l'excellence environnementale** : inciter les conversions bio des fermes pédagogiques et renforcer les compétences des étudiants agricoles en agroécologie.

1.« Reconcevoir le plan Ecophyto » (rapport), France Agricole, 23 décembre 2014 :
http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/phytosanitaires-reconcevoir-le-plan-ecophyto-rapport-98231.html
2. La fermeture des captages d'eau potable, L'Observatoire Régional de l'Environnement en Poitou-Charentes :
http://www.environnement-poitou-charentes.org/La-fermeture-des-captages-d-eau.html

*Voir glossaire

REALISATIONS

Accompagner la construction collective des systèmes de productions économes autonomes : les groupes CIVAM* s'appuient sur les échanges entre agriculteurs pour co-construire une analyse globale du système de production qui nécessite de redonner une **autonomie décisionnelle** aux participants. Cette méthode s'appuie sur une alternance entre des temps de co-conseils entre agriculteurs, et des temps de formations qui font souvent appel à des intervenants issus du monde de la recherche qui viennent alimenter par une approche ascendante les problématiques identifiées par le groupe.

Zoom sur… un outil pour la conversion à l'agriculture biologique : le « Pôle conversion AB Poitou-Charentes »

En Poitou-Charentes, le Pôle conversion lancé en 2010 est le lieu unique d'accueil des porteurs de projet à une conversion en AB. Il regroupe l'ensemble des organisations pouvant aider les producteurs dans leurs démarches. Il compte en 2014, 34 partenaires parmi lesquels les 5 chambres d'agriculture, 5 groupements d'agriculteurs biologiques, 4 Conseils généraux, ainsi que l'Etat à travers la DRAAF. Des conseillers Projet dans chaque département accompagnent dès le début de la réflexion les agriculteurs jusqu'à la conversion.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Recueil d'expériences en Poitou Charentes : « En route vers l'agroécologie » **:** http://www.inpactpc.org/images/documents/146/InPACT-AgroEcolo-Brochure_web
- Le réseau Agriculture Durable en Limousin : http://www.agriculture-durable-limousin.org/
- Agriculture Durable de Moyenne Montagne : http://www.agriculture-moyenne-montagne.org/rubrique8.html
- Association Aquitaine d'Agroforesterie : http://agroforesterie-aquitaine.fr/
- Prom'haies Poitou-Charentes, pour la haie et l'arbre hors-forêt : http://www.promhaies.net/
- FR CIVAM* : http://www.civam-poitoucharentes.org/
- Programme Agr'eau de l'AFAF* et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : http://www.agroforesterie.fr/AGREAU/agreau-reseau-fermes-pilotes-agroforesterie-couverts-vegetaux.php

CIVAM Marais Mouillé (Deux-Sèvres)

*Voir glossaire

CEDD
Nouvelle Région

Favoriser l'emploi paysan et la création d'activité en milieu rural

CONSTATS

L'hémorragie des paysans : la nouvelle région devient la première région française pourvoyeuse d'emplois agricoles (130 000 emplois à temps complet[1]). L'industrie agro-alimentaire emploie quant à elle 49 000 salariés. Cependant, entre 2000 et 2010, 44 300 emplois agricoles ont été perdus, soit 85 emplois agricoles par semaine.

Un vieillissement inquiétant des paysans : l'âge moyen des exploitants se situe entre 47 et 49 ans selon les départements ; le renouvellement de génération ne s'opère plus.

Des fermes difficiles à transmettre : la taille des exploitations a augmenté constamment ainsi que les investissements par ferme. Les exploitations, devenues trop lourdes en capitaux, sont difficilement transmissibles (hormis à des agro-industriels). Le métier de paysan est donc en train de disparaître au profit de celui de salariés agricoles au service de l'agro-business. La disparition des paysans favorise petit à petit une déconnexion croissante entre les systèmes agricoles et les territoires (potentiel pédo-climatique et attentes citoyennes).

Pourtant, un nouveau public de porteur de projet réinvente le métier : de plus en plus de nouveaux paysans, près d'un tiers aujourd'hui, non issus du monde agricole, optent pour des systèmes de productions leur permettant de vivre de leur métier en répondant aux attentes citoyennes. Ces profils rencontrent souvent de nombreuses difficultés dans l'accès aux capitaux d'exploitation et au foncier.

PROPOSITIONS CONCRETES

Située à la croisée des problématiques d'emploi en milieu rural, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, l'agriculture doit trouver sa place au sein du SRDE* et du SRADDET*. La Région possède différents leviers d'action pour orienter les systèmes de production notamment par la gestion du fond FEADER* et la conditionnalité des aides attribuées :

- **Reconsidérer le secteur primaire comme vivier d'emplois locaux et de qualité, non délocalisables**. Il existe des systèmes de production consommant moins d'hectares et moins de capitaux par personne. Il est possible de créer plus d'emplois, notamment d'emplois paysans, permettant aux personnes de vivre de leur métier avec une réelle autonomie de décision.
- **Reconnaître les rôles des paysans dans les services d'intérêt général** : les paysans sont garants de l'identité des territoires, façonnent les paysages, préservent la qualité de l'eau et la biodiversité. Ils peuvent créer et maintenir de la valeur ajoutée sur les territoires ruraux. Ils doivent être reconnus et encouragés dans ces missions.
- **Élaborer des stratégies de relocalisation de l'économie** à l'échelle des bassins de vie en misant sur des productions diversifiées, de qualité, qui préservent l'environnement et la santé et favorisent les emplois locaux directs et indirects (agricoles, artisanaux).
- **Faciliter l'accès aux métiers agricoles et ruraux**, notamment aux personnes non issues du milieu agricole.
- **Permettre l'émergence de nouveaux métiers agricoles** (paysans-boulangers, accueil pédagogique, social, culturel à la ferme, tourisme…) à forte valeur ajoutée.
- **Soutenir les agriculteurs en difficulté et les accompagner humainement** au plus près de leur problématique pour trouver des solutions durables dont ils sont parties prenantes.
- **Accorder des aides additionnelles aux projets en lien avec l'agriculture biologique.**

1. Agreste Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, "La première Région agricole et forestière française, mai 2015, N°1. http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7415A12.pdf

*Voir glossaire

REALISATIONS

Accompagnement global à la création d'activité

Parce que créer son emploi, c'est aussi choisir un mode de vie, les associations régionales de développement agricoles et rural proposent un **accompagnement global prenant en considération toutes les dimensions d'un projet** : financier, juridique, social, humain, familial. Les associations issues des réseaux FADEAR*, CIVAM* ou AFIP* proposent des formations, des **rencontres individuelles mais aussi avec d'autres porteurs de projets, des paysans et citoyens du territoire**. Cette approche permet aux porteurs de projet de clarifier leurs objectifs, développer leurs compétences et leur connaissance du territoire.

Le test d'activité : un nouveau moyen d'installer

Plusieurs espaces-test se développent, tels que Pays'en Graines en Dordogne ou Paysan Dès Demain en Limousin. L'ambition de ces structures multi-partenariales est de permettre à des personnes ayant un projet d'installation agricole de **tester leur future activité en condition réelle**. Des paysans ou des collectivités mettent à disposition du terrain et du matériel pour les porteurs de projet, qui sont autonomes dans la mise en œuvre technique. **Un accompagnement technique, global et humain est assuré par les paysans et les structures partenaires et un statut légal adapté au profil du porteur de projet est mis en place**. Dispositifs innovants et récents, les espaces-tests voient leurs premiers testeurs quitter le nid ! Une dizaine de lieux-tests existent en Limousin, 4 en Dordogne. La plupart des espaces-tests de la nouvelle région sont membres du Réseau National des Espaces-tests Agricoles (Reneta), un espace d'échanges et d'expertise dans ce domaine.

Accompagnement global à la transmission

Le « Pass Transmission Limousin » permet d'envisager le devenir de sa propre ferme, au-delà de l'actualité de son projet et de sa forme. Après un diagnostic de la ferme, réalisé avec un animateur de l'ARDEAR et d'autres agriculteurs, des échanges permettent d'élaborer plusieurs scenarii de reprise et d'anticiper sa transmission (limiter le capital à reprendre, sécuriser le foncier, prévoir un logement…) avant d'accompagner les repreneurs à s'intégrer sur le territoire.

Zoom sur… Pays' En Graine

Quatre lieux test ont été créés et accueillent six entrepreneurs à l'essai en maraîchage, élevage de volailles, plantes médicinales, le tout en vente directe. Ces futurs paysans bénéficient de l'accompagnement de l'association et de tout son réseau : formations spécifiques, appui technique, échange entre pairs et, pour faciliter l'accès au matériel, la récente création d'une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole. Après deux années de test, Rémy et Thomas, vont franchir le pas et s'installer en 2016. Pour Pays' En Graine, cette première réussite vient confirmer la pertinence de ce dispositif en plein essor, et va encourager l'essaimage des espaces test en Dordogne… et ailleurs.

POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrir le réseau InPACT :

National : http://www.agricultures-alternatives.org/

En Poitou-Charentes http://www.inpactpc.org

Publications :

- « Des idées pour transmettre sa ferme », InPACT (2014) : http://www.agriculturepaysanne.org/transmission
- "L'entreprenariat collectif en milieu rural", Réseau Rural Français, ADIR* (2014) http://www.agriculturepaysanne.org/files/2013-11-L-entrepreneuriat-collectif-en-milieu-rural.pdf

*Voir glossaire

CEDD

Nouvelle Région

Soutenir les systèmes alimentaires territorialisés

CONSTATS

Demande forte, offre faible : les français dépensent 10 % de leur budget alimentaire en produits locaux[1], et la demande augmente. La part des fermes qui vendent tout ou partie en circuits courts est de 13% dans la nouvelle Région hors viticulture. C'est bien inférieur à la moyenne nationale : 20% selon le recensement général agricole de 2010. Pourtant, les fermes en circuits courts répondent pleinement aux enjeux d'emploi : une ferme en circuit court mobilise 30 % d'actifs de plus et utilise 20 % de foncier en moins.

Une production diversifiée mais des territoires spécialisés : si la production est diversifiée à l'échelle de la nouvelle Région, chaque territoire est très spécialisé. Or, la relocalisation de l'économie agricole passe par la diversité des productions à l'échelle des bassins de vie. Les producteurs sont également confrontés à un déficit d'outils de transformation locaux (légumerie, atelier de découpe…) et à des difficultés logistiques pour distribuer leurs produits.

Nécessité de vigilance pour que les circuits courts soient au service d'une agriculture de qualité : la pratique des circuits courts n'est pas automatiquement garante de mieux disant économique, environnementaux et sociaux. Aussi, la nouvelle Région sera leader dans le domaine des signes de qualité : « Signé Poitou-Charentes », « Produit en Limousin », « IGP* Sud Ouest »…

PROPOSITIONS CONCRETES

Dans le cadre des nouvelles compétences régionales définies par la loi NOTRe, la Région pourra encourager les systèmes alimentaires territorialisés, la relocalisation de l'économie alimentaire…. Au delà de l'approvisionnement en produits locaux des établissements dont elle a la charge, elle peut soutenir des projets de territoire.

- **Développer quantitativement l'offre de produits locaux diversifiés et de qualité par un facteur 3 à 5 selon les produits et les territoires** : les circuits courts ne sont plus un marché de niche, la demande pour des produits locaux de qualité concerne une large partie des citoyens, toutes classes socio-professionnelles et classes d'âge confondues. Les systèmes alimentaires territorialisés permettent de **soustraire l'économie locale aux aléas des cours mondiaux et de tendre vers la souveraineté alimentaire à l'échelle des bassins de vie**. Ils impliquent une « re-diversification » des productions agricoles sur les territoires. Ils doivent s'accompagner d'une articulation à l'échelle régionale voire nationale et européenne.
- **Structurer les outils, de la transformation à la commercialisation** : le développement de l'offre de produits en circuits courts passe par l'équipement des territoires en outils d'abattage, découpe, transformation, collectif et individuel mais aussi par la création de nouveaux outils de commercialisation et de distribution (magasins de producteurs, structuration des producteurs pour la réponse à la demande de la restauration hors domicile, développement de plateformes logistiques adaptées, etc.)
- **Associer les consommateurs à la décision concernant la politique alimentaire des territoires** et accompagner les changements de pratiques alimentaires (éducation au goût, sensibilisation à l'alimentation à base de produits frais et de saison, au gaspillage...).
- **Articuler les efforts de recherche, développement, conseil et formation à l'échelle de la nouvelle région et avec les niveaux européen et national.**

1. Selon l'INRA et l'Institut National de la Consommation (CODIA 2014).

*Voir glossaire

REALISATIONS

Accompagnement à la création d'un point de vente collectif à Poitiers

Pendant cinq mois, l'AFIPAR* a accompagné un collectif de six producteurs du Poitou-Charentes désireux de valoriser la qualité de leur produit en créant un magasin de producteurs à Poitiers. Leur gamme, très diversifiée, est complétée par la production d'une cinquantaine de fermes à proximité. Le magasin, équipé d'un laboratoire de découpe et de transformation, s'appuie sur les savoir-faire de professionnels, bouchers et charcutiers.

Une estimation[2] identifie un potentiel de développement de ces magasins en Poitou-Charentes à 107 ETP* dans les magasins et 320 ETP dans les exploitations (installation, création ou développement en circuits courts d'un atelier).

En Béarn, accompagnement à la création d'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)

A ce jour, une quarantaine d'AMAP fonctionne en Béarn, permettant à 2500 familles de s'approvisionner chaque semaine auprès de 140 agriculteurs partenaires, dont 50 en Agriculture Biologique (AB). Ce réseau d'AMAP, animé par la FR CIVAM*, a pour but de faciliter le partage des expériences et des compétences de tous et de veiller au respect de la Charte AMAP®. L'association propose un accompagnement à la création de nouvelles AMAP, favorise la mise en relation entre consommateurs et/ou producteurs à la demande, aide les groupes, organise des rencontres, accompagne les producteurs.

Zoom sur… une plateforme logistique en Dordogne et Gironde

ISLE MANGE BIO est la plateforme de distribution de produits bio et locaux en Dordogne et Gironde à destination de la restauration hors domicile. C'est un outil collectif porté par des paysans bio, qui contribue au développement de l'agriculture biologique sur les deux départements. La plateforme accompagne les collectivités à introduire des produits bio et locaux dans leurs menus et organise les livraisons. Elle contribue à faire redécouvrir les goûts de saison, améliorer la qualité nutritionnelle des repas, valoriser l'agriculture bio des territoires, créer des emplois et protéger notre environnement ! ***http://www.islemangebio.fr***

POUR ALLER PLUS LOIN

Publication : Propositions du collectif InPACT pour les systèmes alimentaires territorialisés dans le cadre de l'audition de la commission parlementaire sur les circuits courts (février 2015) :
http://inpactpc.org/le-reseau-inpact/les-positions-du-reseau/230-propositions-pour-des-systemes-alimentaires-territorialises.html

Outils : Kit d'outils pour réussir l'introduction de produits bio dans les restaurants collectifs :

http://www.penser-bio.fr/Un-kit-d-outils-pour-reussir-votre-introduction-de-produits-bio-dans-vos-restaurants

Acteurs régionaux :
Observatoire interrégional (Poitou-Charentes - Limousin) des circuits courts :
http://www.proximites-obs.fr/
Réseau Régional des Circuits Courts de Poitou-Charentes : http://www.reseauccpc.org/
RéSeau pour une Alimentation Locale, Innovante et Solidaire (79), RéSALIS :
http://www.resalis.com/

Personnes référentes des réalisations citées :
AFIPaR Poitou-Charentes, Laurence ROUHER
http://inpactpc.org/les-membres-du-reseau/25-afipar.html
CIVAM en Béarn, Perrine MENYADIER www.civam-bearn.org/Relais-AMAP-R

1. Estimation de l'AFIPAR dans le cadre du Réseau Régional des Circuits Courts et sur la base des résultats de l'étude CODIA.

*Voir glossaire

CEDD

Nouvelle Région

Promouvoir une gestion multifonctionnelle des forêts

CONSTATS

La superficie des forêts françaises commence à diminuer.

Les statistiques du Ministère de l'Agriculture montrent qu'en 2008 la superficie de la forêt française a diminué de 28 000 ha. **C'est un tournant historique après une période continue d'accroissement de plus d'un siècle et demi**. L'enquête Terruti[1] menée depuis 1960 a mis en évidence cette diminution. Les trois causes de ce recul sont l'extension du bâti et des infrastructures, dans une moindre mesure la reconquête par l'agriculture de certaines surfaces boisées et enfin l'absence de régénération d'une partie des bois exploités.

Le stockage de carbone dans l'écosystème forestier est scientifiquement reconnu comme le meilleur moyen d'atténuer le changement climatique par un stockage à long terme à la fois dans les peuplements forestiers mais également dans les compartiments souterrains (systèmes racinaires et sol). En raison de la baisse de la disponibilité en eau, **le changement climatique est susceptible d'être à l'origine d'une baisse de la productivité** des écosystèmes forestiers. De plus, les résultats de la recherche scientifique ne permettent pas de connaître les essences plus productives et/ou mieux adaptées au changement climatique.

Le prélèvement croissant du bois énergie en milieu forestier et bocager exerce une très forte pression sur la biomasse. Une récente étude de l'AREC* Poitou-Charentes révèle que les acteurs de la filière bois ont des craintes quant à l'approvisionnement futur en bois énergie ; craintes renforcées par les nombreux projets de grosses, voire très grosses, chaufferies ou unités de cogénération produisant à la fois chaleur et électricité.

Chiffres clés[2] **respectivement** pour Aquitaine ; Limousin ; Poitou-Charentes :

- Superficies forestières (en milliers d'ha) : 1838 ; 575 ; 429
- Taux de boisement (25% en France métropolitaine) : 40 % ; 30% ; 15%
- Part de la forêt privée (74% en France métropolitaine) : 90% ; 94% ; 91%
- Volume de bois vivant à l'hectare : moyenne inférieure à 120 m³/ha (en raison du mode de gestion des peuplements forestiers et des évènements climatiques récents) ; 196 m³/ha ; 129 m³/ha

Spécificités des peuplements par région :

- Aquitaine : massif monospécifique, de production (Pin maritime), présence de feuillus (chênes, charme, châtaignier, frêne…)
- Limousin : plus de 60% de feuillus (chênes, châtaigniers, hêtres...), les résineux (douglas, épicéas, pins sylvestres...) ne sont bien implantés que sur les stations d'altitude.
- Poitou-Charentes : forêt majoritairement feuillue et diversifiée (chêne, pin, châtaignier, peuplier…), soumise aux premières conséquences du changement climatique (dépérissements, maladies), développement accéléré du bois énergie.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations de la Région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de gestion économe de l'espace, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité. La multifonctionnalité de la forêt répond à la plupart des grands enjeux de développement durable :

➔ Permettre une évolution progressive vers des modes de gestion durable :

- Généraliser les pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement et des sols
- Développer une certification fiable, avec des contrôles
- Favoriser la régénération naturelle et les essences locales
- Privilégier le mélange des essences
- Remplacer dans l'avenir le chêne pédonculé par les chênes sessile et/ou pubescent sur des stations peu fournies en eau.
- Limiter l'importation d'essences exotiques, sous couvert de résistance à la sécheresse (eucalyptus…)

1. Enquête Terruti-Lucas (2009) : http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/resultatsnationaux213.pdf
2. Inventaire forestier et environnemental de l'IGN* (2014) : http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/memento_2014-2.pdf

*Voir glossaire

→ Favoriser la gestion durable par la formation et l'accompagnement des acteurs :

- Développer la formation des acteurs à la gestion forestière durable
- Adapter et limiter le développement du bois énergie aux ressources locales
- Tenir compte du rôle social de la forêt
- Boiser une partie des périmètres de protection des captages d'eau potable en complément des autres modes suivants d'occupation des sols : agriculture biologique et prairies permanentes
- Prévoir les moyens humains et financiers pour une réelle prise en compte de la multifonctionnalité des forêts
- Protéger la forêt face aux projets d'installation de centrales photovoltaïques au sol, en particulier la forêt des Landes

REALISATIONS

Les actions du **Centre Régional de la Propriété Forestière** (CRPF) Poitou-Charentes

- mise à disposition de documentation pédagogique : Schéma régional de gestion sylvicole, Guide de gestion des milieux naturels associés à la forêt, Fiches techniques pour la prise en compte de la petite faune sauvage en gestion forestière, etc.
- « Mémento Biodiversité en Forêt »: guide pratique pour les propriétaires forestiers leur permettant de s'approprier la biodiversité par des actions simples (protection des sols, conservation de bois mort, d'arbres à cavités, etc.)
- Cycles et stages de formation à la gestion forestière (Fogefor) ouverts aux propriétaires, gérants, ayant-droit... de propriétés forestières (sylviculture, réglementation, visite)…
- Diagnostic IBP, Indice de Biodiversité Potentielle : état des lieux proposé aux propriétaires pour évaluer le potentiel de biodiversité présent en forêt, afin de l'améliorer.

Depuis 2009, l'AREC* héberge l'observatoire régional de la biomasse et réalise des études sur le potentiel de la biomasse en Poitou-Charentes, notamment du bois énergie.

Zoom sur … Le boisement pour protéger les captages d'eau potable
Plusieurs boisements ont été réalisés sur des périmètres de protection rapprochée de captages d'eau potable : à Chenay (79) sur 8 ha, à Limalonges (79) sur 9 ha ou encore à la Rochelle sur 5 ha. Le boisement se révèle être un des outils les plus efficaces pour protéger la qualité de l'eau. Dans ce sens, **le boisement de Chenay a été retenu comme site pilote de démonstration par le Ministère de l'Environnement.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- Acteurs régionaux :

Prom'Haies Poitou-Charentes : http://www.promhaies.net/

CRPF Poitou-Charentes,

- Film « Prise en compte de la biodiversité en gestion forestière » : http://www.crpf-poitou-charentes.fr/-Documentation-.html
- IBP « Évaluer le potentiel d'une parcelle… et l'améliorer. » : http://www.crpf.fr/ifc/revue/066P05_Biodiversite.pdf

CRPF Limousin : http://www.crpf-limousin.com

CRPF Aquitaine : http://www.crpfaquitaine.fr/

ONF*, « Gestion durable » : http://www.onf.fr/gestion_durable/@@index.html

- Publication :

« La Forêt naturelle », Alain PERSUY, Edition Belin (2008) :
http://www.editions-belin.com/ewb_pages/f/fiche-article-la-for-t-naturelle-11608.php?lst_ref=1

FNE*, Contribution à la « Stratégie nationale bas carbone » (04 2015) : http://www.fne.asso.fr/

*Voir glossaire

Consommation et cadre de vie

CONSTATS

Penser et appliquer une autre consommation, celle du partage de biens, de services, de savoirs

De nombreux éléments de la vie courante, matériels et immatériels peuvent faire l'objet de logique de partage dans un espace qui échappe aux logiques de la propriété. Ces ressources partagées sont organisées et régulées par des communautés d'acteurs de plus ou moins grande taille. Quelques exemples déjà bien installés : les jardins partagés en zone urbaine, les pédibus scolaires, les semences libres, les échanges de savoir... Les réseaux numériques facilitent la création et le partage de nouveaux savoirs et biens.

L'économie collaborative ou la consommation «Share» ou encore **économie de fonctionnalité** est à la croisée de l'innovation sociale et de la culture numérique : en pleine explosion, la véritable « économie de partage », portée par des travailleurs associés, qu'ils soient programmeurs de logiciels libres ou producteurs d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), nous force à repenser nos manières de vivre et de travailler.

La participation des consommateurs est essentielle pour répondre aux enjeux de la transition, l'acte de consommer est au «carrefour» des trois composantes économique, sociale et environnementale.
La transition, liée à la consommation et à la préservation du cadre de vie :

- implique la participation et la solidarité dans la durée des consommateurs de plus en plus conscients de leur rôle
- est un projet mobilisateur qui regroupe les individus autour d'idées concrètes et valorisantes.
- est avant tout un choix de société qui fait appel à des valeurs et des principes trop longtemps délaissés, alors que la croissance semblait illimitée.

Les consommateurs souhaitent être informés de façon objective, afin de pouvoir choisir en toute connaissance et être en mesure de déjouer les pièges de la consommation (publicité, vente forcée, etc.). A partir d'une approche globale des questions de consommation, d'habitat et d'environnement, l'enjeu pour les consommateurs, impliqués individuellement et collectivement, est **d'expérimenter et de développer des actions valorisant la vie quotidienne.**

PROPOSITIONS CONCRETES

Les associations de consommateurs attendent de la nouvelle Région qu'elle soit présente au plus près des citoyens.
En effet, elle sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations notamment en matière de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de prévention et de gestion des déchets.

Pour une mise en œuvre concrète de la transition à travers la consommation :

- **Exercer une solidarité envers les plus démunis**, touchés par la vulnérabilité énergétique et la crise alimentaire, localement mais aussi bien au-delà de nos frontières.
- Poursuivre les actions pour **la maîtrise des consommations** (eau, énergie, alimentation…) et la **réduction des déchets**
- **Soutenir et développer l'approvisionnement en « circuits courts »** en particulier dans les structures dont la Région a la charge :
  - **Favoriser le contact direct producteurs-consommateurs** pour une perception qualitative des aliments
  - **Structurer les filières locales** en favorisant la recherche de prix équitables et de marchandises de qualité,
- **Elaborer des menus avec une adaptation du volume** pour une réduction des gaspillages
- **Accompagner et encourager les consommations partagées** en utilisant les technologies numériques
- **Veiller aux aménagements permettant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap**
- **Mettre en œuvre une éducation à la consommation durable**
- **Permettre aux consommateurs de s'approprier les enjeux de la transition**, à travers des efforts mesurables au quotidien : la Région devra participer à la définition d'indicateurs de suivi.
- **Accentuer la participation de tous les citoyens – consommateurs** : c'est une méthode pour plus de démocratie et un moyen pour plus d'efficacité économique, sociale et environnementale.

*Voir glossaire

REALISATIONS

- **Les associations de consommateurs** proposent conseils et aides juridiques, traitent des litiges, interviennent auprès des institutions et associations locales (mairie, clubs, établissements scolaires...) et participent aux institutions administratives

- **L'agenda 22** de la Région Poitou-Charentes est une mise en œuvre concrète d'aménagements permettant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, notamment au sein des infrastructures régionales

- **Les regroupements de producteurs**, les ouvertures de magasins de produits fermiers et de vente directe se multiplient, tels : « Saveurs fermières » et « La petite ferme » en Haute-Vienne.

- **Le Groupe chanvrier en circuits court du Pays mellois** : ce réseau associatif participe au rapprochement des paysans producteurs et artisans locaux pour l'utilisation de chanvre en éco-construction. Structuré à l'échelle nationale, tous travaillent à l'assurabilité des matériaux chanvres, notamment grâce à un système de garantie participative.

- **Le réseau francophone autour des biens communs : « Villes en Biens Communs »** est un bouquet d'initiatives porté par des collectifs citoyens : atelier de formation, parcours de découverte des communs dans une ville, débat, cartopartie, expérimentation… ou simple moment de convivialité pour échanger, les thématiques liées au partage sont de plus en plus diversifiées.

Zoom sur …

March'équitable, groupe de producteurs et de consom'acteurs développe des circuits courts de commercialisation des produits paysans et artisanaux du territoire. Appuyé par le CIVAM* du Montmorillonnais, March'équitable souhaite et agit pour :

- Offrir une alimentation de qualité à la population locale : consommateurs et enfants des écoles
- Favoriser des pratiques durables au sein des fermes du territoire
- Développer les savoir-faire locaux
- Impliquer les acteurs du territoire pour le maintien d'une économie agricole.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ADEME* :

Les achats responsables des acteurs publics :
http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/gerer-equipements-services/achats-commande-publique/ressources

- Association de consommateurs et citoyens :

UFC* : http://www.quechoisir.org/
CLCV*: http://www.clcv.org/
Economie collaborative : http://www.ouishare.net/fr/

- Développer les circuits courts et introduire des produits biologiques en restauration collective :

InPACT* Poitou-Charentes :
http://inpactpc.org/circuits-courts.html

Agrobio* Poitou-Charentes :
http://www.penser-bio.fr/-Comment-introduire-des-produits-bio-dans-mes-repas

- Evènement et publication :

Le temps des communs : http://tempsdescommuns.org/

Actions 2013 « Villes en Biens Communs » : http://villes.bienscommuns.org/tous-les-evenements

« Comment tout peut s'effondrer » Pablo Servigne et Raphaël Stevens - Anthropocène – SEUIL (2015)

*Voir glossaire

La gestion des déchets

CONSTATS

Les déchets : leurs traitements, leurs coûts financiers, environnementaux et sociétaux

La gestion est d'une très grande complexité de par les diverses natures et origines des déchets : issus des ménages, des secteurs de la santé, de l'industrie, des travaux publics, etc. avec des filières de gestion et de traitements spécifiques :

- responsabilité régionale pour les déchets dangereux,
- plans départementaux pour les déchets ménagers, avec des réglementations récentes ou en cours pour un traitement spécifique des déchets fermentescibles pour limiter leur enfouissement
- gestion privée des déchets industriels banals (DIB), les déchets issus du bâtiment et des travaux publics (BTP) ainsi que pour d'autres types de déchets industriels
- présence de filières spécifiques pour le traitement des déchets ménagers (Eco-Emballages, Verre, D3E…), avec un intérêt propre, qui, parfois, est orienté sur la prévention ou la diminution des volumes de déchets produits.

Les coûts financiers s'accroissent pour parvenir à une gestion moins destructrice de notre environnement. Actuellement, la globalité des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la gestion de déchets est peu ou mal perçue, notamment :

- La perte de ces matières dites « secondaires », aujourd'hui de plus en plus valorisées, pour limiter la raréfaction des ressources naturelles, matières premières desquelles tout produit ou service est issu.
- La contribution au réchauffement climatique de par le transport, la transformation, l'incinération ou l'enfouissement des déchets.
- La réalité du 7ème continent, dit « de plastique », et celle des dépôts sauvages à ciel ouvert, responsables de la prolifération d'espèces indésirables

Les limites de notre planète ne sont pas compatibles avec une croissance infinie. L'exploitation irraisonnée des matières premières et les impacts liés aux modes de gestion des déchets non durables sont défavorables, tant à l'économie, à l'environnement qu'au vivre-ensemble.

Le principe de réalité nécessite de tenir compte des situations existantes et des modes de traitements ou d'export de ces déchets sur les trois régions actuelles avec les différents plans régionaux, départementaux ou spécifiques à la santé et à l'industrie notamment.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe*. Elle devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations en matière notamment **de prévention et de gestion des déchets**. La nouvelle Région aura un an et demi pour adopter un plan précisant les modes de gestion de tous types de déchets et définir une stratégie globale durable.

L'objet du plan régional est de définir les objectifs, le calendrier et les moyens d'une politique de prévention et de gestion des déchets. Ce plan s'appuie sur les modes de gestion et de traitement existants, sur l'information, la formation et le débat public ainsi que sur les initiatives de territoires :

- **Elaborer le plan régional sur un modèle participatif**, tel celui du Grenelle de l'Environnement : établir ce plan avec le GIEC* Aquitaine notamment et l'ensemble des compétences existantes dans les régions actuelles
- Viser à une **diminution des volumes et de la toxicité des déchets** : développer davantage la prévention dans tous les secteurs d'activités et auprès de la population
- **Multiplier les opérations « Zéro déchets »** afin d'éviter le gaspillage des matières secondaires par le réutilisation et le recyclage
- **Mettre en œuvre des outils de connaissance et de suivi des déchets** : s'appuyer sur l'AREC* afin de contrôler le traitement des déchets et les consommations énergétiques induites

*Voir glossaire

- **Permettre l'évolution des modèles économiques** pour orienter vers une plus grande sobriété : favoriser le développement de l'économie circulaire
- **Réduire de manière conséquente, en respect des générations futures** :
  - l'enfouissement : perte de matière, faible récupération énergétique, production de méthane
  - l'incinération : récupération énergétique faible ou nulle, production de gaz de combustion toxiques et de sous-produits dangereux pour près d'un tiers des volumes incinérés.
- **Consacrer à la prévention une part significative des budgets** de collecte et d'élimination des déchets
- **Exiger une gestion rigoureuse** des déchets issus de l'exploitation et du traitement du minerai d'uranium et réhabiliter les sols.

REALISATIONS

Dans les trois régions actuelles, il existe des outils, réels supports de partage de données, d'information, de prévention et d'action, au contact direct de différents publics :

- En Poitou-Charentes, **l'ORE*** et **l'AREC** collectent et diffusent des données pour les professionnels et les citoyens
- Les **GRAINE*** Poitou-Charentes, Aquitaine et le SEVE* Limousin participent à la prévention et à l'éducation
- Les **associations environnementales départementales et leurs réseaux**, ciblant toutes un domaine particulier, participent à l'information, la prévention, la veille et à l'élaboration des plans de gestion ainsi qu'à leur suivi
- Les **conventions de partenariat**, signées entre les associations, les collectivités, les services d'Etat et les syndicats de collecte et de traitement des déchets, permettent de développer l'information et la formation auprès des scolaires et des professionnels, pour alimenter et permettre le débat auprès de la population.

Les collectivités, en lien avec les opérateurs privés, développent nombre de déchetteries de proximité.

Zoom sur… Les partenariats entre associations et collectivités

- Le partenariat, soutenu par le Conseil général, l'ADEME*, l'Éducation Nationale, des collectivités, des Centres Sociaux et MJC*, permet une coopération et des échanges portant sur le devenir global de la gestion des déchets ménagers dans le cadre du plan départemental en cours. **Cette coopération se traduit par le fonctionnement d'un centre de tri commun, une réflexion partagée sur un outil de traitement d'une partie des déchets collectés et le remplacement de l'incinérateur de Grand Angoulême.** Un évènement pour tous ces acteurs s'illustre par « La Faites de la Récup » : 2000 personnes sur un jour et demi, avec la participation des Syndicats de collecte et de traitement des déchets et du Conseil général.
- Sur une commande de Limoges Agglomération, Limousin Nature Environnement forme tous les élèves de CM des écoles de l'agglomération à la gestion des déchets avec une visite du centre de tri.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Acteurs régionaux :

AREC : http://www.arecpc.com/c__14___Dechets_et_prevention.html

ORE : http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/+-Dechets-+.html

ADEME : http://www.ademe.fr/expertises/dechets

- Contribution de la CEDD* :

Préparation de la génération 2014-2020 des programmes européens (p.26)
http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Plate-forme_CEDD_2014-2020.pdf

- Outils pédagogiques :

ADEME et GRAINE* Poitou-Charentes :
http://www.ademe-poitou-charentes.fr/mediatheque/outils-pedagogiques/expositions-et-mallettes-pedagogiques#dechets

*Voir glossaire

Economie circulaire

CONSTATS

L'économie circulaire est inscrite dans la loi de programmation de la transition énergétique : c'est l'un des piliers majeurs. Les trois Régions sont toutes engagées, à des degrés différents, dans le déploiement de l'économie circulaire : une feuille de route spécifique, adoptée en Aquitaine en décembre 2014, est en cours de rédaction en Poitou-Charentes. En Limousin, l'économie circulaire fait partie intégrante du Plan Etat-Région.

Le développement de l'économie circulaire est soutenu par :

- l'Etat au travers, entre autres, de l'ADEME*, des Investissements d'Avenir, du CGDD*, du CATEI*, des DREAL*...
- Chacune des Régions, au travers de :
  - **Pôles dédiés** : Pôle Écoconception et Management du cycle de vie en Limousin, Pôle des Éco-industries en Poitou-Charentes
  - **Projets** : « Compétitivité durable des entreprises » et association Aquitaine Croissance Verte
  - **Les CCI***, très actives dans l'accompagnement des entreprises, surtout en écoconception
  - **Les associations**, comme l'Orée en Limousin, qui collabore en EIT* et à l'étude de flux, ou les instituts de formation tel l'Ifrée* en Poitou-Charentes, et les fondations comme celle d'Ellen MacArthur en Aquitaine
  - **Les universités** : le plus grand nombre de formations étant en Aquitaine, suivi de Poitou-Charentes.

Le domaine le plus avancé est celui de l'écoconception, suivi de l'écologie industrielle territoriale (EIT), des « 3R » (réemploi / réparation / réutilisation) et du recyclage.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations de la Région notamment concernant la prévention et de gestion des déchets. La Région aura la compétence du développement économique ; par la suite, elle devra mettre en œuvre l'économie circulaire :

- **Réaliser un diagnostic** de la situation de la nouvelle Région au regard de l'économie circulaire
- **Mettre en place une gouvernance territoriale**, avec la création d'un comité qui établira un programme opérationnel : définir des priorités, identifier les grands acteurs, etc. ; ce comité sera chargé de suivre et d'adapter ce programme
- **Mutualiser les compétences existantes concernant la connaissance des flux**
- **Mettre en synergie l'ensemble des actions** menées sur le territoire
- **Déployer des outils opérationnels** à destination des entreprises et des collectivités
- **Essaimer les pratiques innovantes** et transmettre les expertises
- **Diffuser une culture de l'économie circulaire, à destination** :
  - des consommateurs : sensibiliser, éduquer
  - des élus et agents : organiser des rencontres, des ateliers
  - des entreprises, PME*, TPE*, de tous les secteurs d'activité
- **Promouvoir l'achat public durable** auprès des autorités adjudicatrices de marchés publics, des délégataires, des gestionnaires d'infrastructures et des lycées
- **Mettre en valeur les professions** dans le secteur du recyclage et créer les formations faisant défaut actuellement
- **Développer davantage les formations** secondaires et universitaires liées à l'économie circulaire.

*Voir glossaire

REALISATIONS

Parmi les actions mises en œuvre pour le développement de l'économie circulaire :

L'ADEME, parmi d'autres structures, préconise de favoriser l'allongement de la durée d'usage : réemploi / réparation / réutilisation (les « 3R »). Par comparaison à l'incinération, 230 fois plus d'emplois sont créés avec la réutilisation. Les emplois ainsi créés sont locaux, spécialisés, qualifiés. Souvent, au départ, les personnes travaillent dans des structures de l'ESS* qui se révèlent très évolutives.

Les CCI des trois régions, Aquitaine Croissance Verte et le Pôle des éco-industries Poitou-Charentes participent à la diffusion d'une culture de l'économie circulaire, à destination :

- des consommateurs : sensibiliser, éduquer tout citoyen dès le plus jeune âge
- des élus, agents des services publics ou privés : organiser des rencontres, des ateliers
- des entreprises, PME, TPE et des artisans de tout secteur d'activité

Pour la promotion de l'achat public durable, des références pour l'information et la formation des acheteurs :

- Plan National d'action pour Achats Publics Durables (PNAPD) :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_national_d_action_pour_les_achats_publics_durables_2015-2020.pdf
- Réseau Aquitain des Acheteurs publics responsables (RAA) :
http://www.aquitaine.ademe.fr/sites/default/files/files/Partenariats%20et%20R%C3%A9seaux/Reseau_acheteurs_publics/Plaquette_RAA.pdf
- Réseau Grand Ouest « Commande publique et développement durable » (RGO) : http://reseaugrandouest.fr/
- Observatoires des Achats Responsables (OBSAR) : http://www.obsar.asso.fr/

Zoom sur… les Ateliers du Bocage (ADB), exemple d'une économie circulaire et solidaire
Créés en 1992 dans la commune de Le Pin (79), les ADB appartiennent à la branche Économie solidaire et insertion d'Emmaüs France et comptent près de 250 salariés. Une de leurs spécialités est la collecte et le réemploi des équipements électroniques et bureautiques. En recyclant de façon professionnelle, les ADB offrent des produits de seconde vie à prix solidaire et créent ainsi des emplois d'insertion. Les ADB ont créé un programme de solidarité numérique, « ADB Solidatech », lauréat en 2015 de « la France s'engage » et sont en démarche de RSE*.

POUR ALLER PLUS LOIN

Acteurs régionaux et actualité :

Poitou-Charentes :
« Etat des lieux et orientations » co-écriture Région, DREAL, ADEME et Pôle des éco-industries (mai 2015) :
http://eco-industries.poitou-charentes.fr/documents/piece_jointe/EC_Doc_Orientations.pdf

Aquitaine :
« L'économie circulaire en Aquitaine : état des lieux, atouts et perspectives de développement » CESER* (mars 2015) : http://www.ceser-aquitaine.fr/informations/avisrapports/rapports/2015/rapport-economie-circulaire/fiche.html

Limousin :
« 123 performance environnement », nouveau référentiel vers l'économie circulaire par la CCI Limousin :
http://www.limousin.cci.fr/actualites-details/items/id-123-performance-environnement.html

Démarche exemplaire : Les Ateliers du Bocage : http://ateliers-du-bocage.fr/fr/nosactivites

Formation « économie circulaire » de FNE* et Ifrée* :
http://www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/dechets/economie-circulaire/formation-fne-ifree.html

*Voir glossaire

Transport et mobilité

CONSTATS

Aujourd'hui, force est de constater l'utilisation prépondérante des énergies fossiles pour le transport. Leurs rejets affaiblissent la qualité de l'air, de l'eau et sont autant de nuisances pour la santé des riverains, et la biodiversité.

Peu de projets prévus aboutissent, notamment ferroviaires, alternatifs au transport routier, avec des conséquences multiples :

- Pollutions par particules fines NOX* et CO2*, nuisances sonores
- Créations de situations accidentogènes et embouteillages
- Retards cumulés du passage à quatre voies des RN10 et 141 et l'effacement des croisements horizontaux
- Très forte augmentation du transport routier de marchandises (A10, RN10 et RN141) lié à l'abandon de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique
- Blocage de toute rénovation ambitieuse du réseau interne et des liaisons interrégionales lié à la multiplication des projets de LGV* (Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Bayonne, Limoges-Poitiers)
- Trafic dense sur l'A20 et la RN 141

Quelques chiffres :

- **Transport de marchandises** : plus de **10 000 poids-lourds par jour** empruntent la N10 et A10, **dont 53 % en transit.**
- **Trafic voyageur**[1] **: un voyageur sur trois utilise le TER***, soit tous trains confondus environ 27 000 voyageurs/jour

PROPOSITIONS CONCRETES

La loi NOTRe* crée un nouveau schéma de planification, le SRADDET*, dont l'élaboration est confiée aux Régions. Ce schéma fixe les objectifs de moyen et long termes en matière notamment d'équilibre et d'égalité des territoires, de désenclavement et d'amélioration de l'offre de services et d'intermodalité et de développement des transports.

Dans cette perspective **la nouvelle Région est l'échelle adaptée pour des objectifs de diminution des émissions de GES*,** par notamment la **désaturation** des axes routiers et autoroutiers Nord-Sud, la **modernisation de la ligne ferroviaire « historique »** et son adaptation au ferroutage, la rénovation des liaisons internes afin d'améliorer le transport voyageurs et marchandises, et pour un retour possible des entreprises de transport régionales et hexagonales dans le transit international :

➔ Relancer une véritable autoroute ferroviaire, avec deux conditions majeures :

- **Revenir au projet initial d'itinéraire par Angoulême** avec un objectif de trente allers-retours par jour entre Pas-de- Calais et Pyrénées Atlantiques.
- **Expérimenter une redevance d'usage régionale** dissuadant les poids-lourds de préférer la route au ferroutage entre Vienne et Pyrénées-Atlantiques, avec l'appui fort de l'Etat souligné par l'AE* dans son évaluation du projet.

➔ Améliorer le réseau ferré existant, par l'abandon du projet de LGV Limoges – Poitiers :

- Permettre à Limoges de bénéficier d'une liaison ferroviaire rapide vers Angoulême, Bordeaux et le littoral
- Remettre à niveau la ligne Limoges – Poitiers
- Améliorer la liaison Paris, Orléans, Limoges, Toulouse (POLT) pour les voyageurs et les marchandises et rétablir la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon.
- Poursuivre l'électrification des lignes TER Niort – Saintes – St-Jean-d'Angély
- Développer la plate-forme de marchandises de Niort et la desserte ferroviaire du Port de La Rochelle
- Maintenir et améliorer la liaison interrégionale Nantes – Bordeaux.

➔ Pour une desserte des territoires :

- **Par le rail, la nouvelle Région devra négocier avec la SNCF pour :**

- Obtenir le maintien des dessertes de Châtellerault, Poitiers et Angoulême, telles que prévues dans l'accord passé avec RFF*

1. Rapporté à l'ensemble du trafic enregistré aux gares de Poitou-Charentes, en moyenne annuelle

*Voir glossaire

- Rénover les voies et la signalisation
- Développer un trafic cadencé de TER capable de dynamiser un réseau de villes moyennes en étudiant en parallèle les possibilités de transport de marchandises
- Eviter la substitution de bus au train sur les lignes « déficitaires » sauf si sont avérées une réduction des GES et une plus-value de service aux usagers, après l'étude en comité de ligne des possibilités de fret alternatif.
- Coordonner les transports régionaux avec les transports urbains, favoriser l'intermodalité en particulier avec les modes de déplacement doux.

- **Par la route :**

- Aménagement des RN existantes : RN 141, 147, 145, et RN 21 qui est une des voies d'accès au Périgord et à Bordeaux à partir du Limousin
- Développer le covoiturage en coopération avec les sociétés d'autoroutes.

➔ **Expérimenter :**

- **Le cabotage** : analyser les raisons de l'échec des tentatives précédentes et relancer une ligne de fret maritime entre l'Europe du Nord et Pasajes (port du Pays Basque) via La Rochelle-Bordeaux-Bayonne.
- **Le transbordement : favoriser la création de plates-formes** pour les marchandises arrivant en train ou semi-remorque, pour les charger en camions électriques (filière en développement, ex : BIL[2]): **lancer un appel à projets régional pour les agglomérations.**

REALISATIONS

- **Le trafic ferroviaire «cadencé»** : mis en place sur Poitiers-Châtellerault, une des seules concurrences à la voiture
- **L'aménagement de la plate-forme de fret de Niort** pour développer la desserte ferroviaire du Port de La Rochelle avec un «opérateur ferroviaire» de proximité (fret classique, à ne pas confondre avec le projet avorté « d'autoroute ferroviaire » qui concerne le ferroutage)
- Mise en œuvre progressive du **Schéma Régional de la Mobilité Durable (SRMD) en Poitou-Charentes**
- **Formation et transports collectifs** : adéquation des dessertes et des lieux de formation (lycées, CFA*, …)
- **Autopartage et covoiturage** : site régional de covoiturage, aide aux collectivités locales pour organiser le covoiturage par l'étude et le cofinancement des aires adaptées

Zoom sur … le Schéma Régional de Mobilité Durable (SRMD), véritable base de travail pour le SRADDET

En Poitou-Charentes, des objectifs et des moyens ont été définis dans le SRMD et peuvent être repris. Sa mise en œuvre progressive dans la nouvelle Région concerne l'intermodalité, la multimodalité, un plan vélo régional, la billettique, les tarifs « pass mobilité » et« pass loisirs », une fiscalité, la communication…

POUR ALLER PLUS LOIN

- Référence :

SRMD* Poitou-Charentes :

http://www.poitou-charentes.fr/files/assemblee_regionale/arretes/2012-12-17-session/12CR107.pdf

- Acteurs régionaux :

Limousin Nature Environnement : http://infoenergielimousin.over-blog.com/

- Publications :

FNE* / ADEME*, « Logistique urbaine : Agir ensemble » (2010)
Guide d'aides aux élus, associations, professionnels pour organiser le transport de marchandises en ville

http://fr.calameo.com/read/000337510526cbd7e0f6d?authid=VfjmJBTrv7HS

FNE – Réseau Transports et mobilité durables, « Eco-redevance Poids-Lourds » :

http://www.fne.asso.fr/_includes/mods/kb_upload/File/Transports/ecotaxe/Une_ecoredevance,ici_et_maintenant.pdf

2. Base Intelligente de Logistique : http://bil.libner.com/

*Voir glossaire

CEDD Nouvelle Région

Leviers d'action pour un territoire sain

Agriculture et pesticides

CONSTATS

La nocivité des pesticides, utilisés abondamment dans l'agriculture comme dans les usages ménagers et les espaces publics, n'est plus à démontrer. Les nombreuses études scientifiques, telles celle publiée par l'INSERM* en 2013, en témoignent. **Les dégâts à long terme sur la santé humaine et les atteintes irréversibles à la biodiversité mettent en danger la survie, dans des conditions acceptables, des espèces vivantes et de notre planète.**

Or, contrairement aux engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement comme le Plan Ecophyto, l'objectif de réduire de 50% l'usage des pesticides est un échec. A l'échelle de la nouvelle Région, les situations diffèrent :

- Le **Poitou-Charentes** est une des régions de France où l'usage des pesticides est le plus élevé, avec la culture du colza et de la vigne, et peu de surface en agriculture biologique ou boisée.
- A l'opposé, le **Limousin** est la région de France où l'usage des pesticides est le plus faible, malgré la pomiculture industrielle, très consommatrice de pesticides, l'agriculture biologique y est peu développée et la surface boisée est importante.
- L'**Aquitaine** est en position intermédiaire avec des cultures traitées et une abondance de surfaces boisées.

Dans la majeure partie de la nouvelle région, la diminution régulière de ses surfaces en herbes abouti à une augmentation de l'usage des pesticides.

La promotion de l'agroécologie doit concerner l'ensemble de son agriculture et de ses systèmes de production.

Il est urgent d'agir et, si certaines solutions relèvent des niveaux législatifs et réglementaires, les collectivités territoriales, telles que notre nouvelle Région, peuvent participer largement à l'incitation et à l'action préventive.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée de nouvelles compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET* fixant notamment les orientations de la Région en matière de pollution de l'air. Concernant l'utilisation des pesticides en agriculture, il s'agit de fixer des objectifs incitatifs et préventifs et de favoriser un modèle agricole alternatif et durable :

➔ **Moduler progressivement les aides à l'agriculture selon :**

- **la diminution de l'utilisation de pesticides**, avec un indicateur régional opérationnel (NODU* régional)
- **la non utilisation des semences OGM* et des Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides** (VrTH)
- **l'engagement progressif des acteurs**, avec une modulation tant des aides liées au 2ème pilier de la PAC que des aides économiques aux exploitations et à leurs coopératives ou à leurs institutions représentatives.

➔ **Accompagner à l'évolution des pratiques agricoles alternatives et durables :**

- **Soutenir et encourager l'évolution** des pratiques agricoles, notamment par le maintien et le développement de :
  - **En grande culture, arboriculture et viticulture** : désherbage mécanique, rotation et diversification des cultures, utilisation des variétés adaptées et résistantes, bacs récupérateurs de produits, etc.
  - **En élevage de ruminants**, en zones intermédiaires : l'herbe pâturée et les prairies permanentes.
- **Rédiger un bulletin de santé du végétal indépendant** de l'agrofourniture, **bulletin d'avertissement et de préconisation de traitements**.
- **Anticiper collectivement l'apparition d'organismes tels que la** Chrysomèle pour une lutte intégrée efficace.
- **Faciliter économiquement la conversion** pour une nette réduction voire la suppression de l'usage de pesticides.

*Voir glossaire

➔ **Soutenir les pratiques agricoles durables existantes :**

- **Favoriser les circuits alimentaires de proximité**, issus de pratiques durables en s'assurant de leur qualité.
- **Développer la vente directe** : pour un meilleur aspect des produits, la commercialisation par revente et la distribution classique (GMS*) oblige les producteurs à sur-traiter pour obtenir des produits standardisés.

➔ **Prévenir des effets nocifs par une information transparente des agriculteurs et des collectivités** :

- **Proscrire sans délai les molécules classées** cancérigène-mutagène-reprotoxique (CMR) par l'OMS*, comme le glyphosate, les pesticides et les insecticides néonicotinoïdes.
- **Inviter les communes de la nouvelle Région à l'application de la Charte Terre Saine** sur leur territoire
- **Anticiper les risques d'un « scandale » de santé publique** liés aux traitements par des pesticides

REALISATIONS

➔ **Information, sensibilisation** :

- **Lanceurs d'alerte** : des médecins du Limousin ont lancé **un appel alertant sur les conséquences sanitaires de l'usage intensif des pesticides en arboriculture**, et les dangers des résidus de pesticides dans l'alimentation.

➔ **Accompagnement des pratiques agricoles alternatives** :

- Le réseau **Bio d'Aquitaine** accompagne des agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique (AB), entourés : visites avec des producteurs et des conseillers AB, **échanges techniques sur les volets commercial, humain et social de fermes en AB, rencontres planifiées, documents techniques** de différentes filières en AB…
- Les agriculteurs du CIVAM* affirment possible de **réduire l'usage des pesticides et maintenir ses performances.**

Zoom sur… les groupes Cultures Economes et Ecophyto du CIVAM du Haut-Bocage (79)
Les agriculteurs des deux groupes ont multiplié **les essais en conditions réelles**, utiliser des **techniques de communication adaptées** (flash info par SMS*, outils d'aide à la décision et d'animation innovants). Les résultats obtenus sont significatifs : une **réduction des Indices de Fréquence de Traitement** (IFT) sur les cultures pour trois systèmes conventionnels sur quatre et une meilleure maîtrise des adventices pour les fermes en AB.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Données scientifiques :

INRA* : Préconisations du Plan Ecophyto (2010) : « Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? »
http://inra.dam.front.pad.brainsonic.com/ressources/afile/224979-c9978-resource-ecophyto-r-d-synthese.html

INSERM « Cancers et environnement » (2009) :
http://www.inserm.fr/thematiques/cancer/dossiers/cancers-et-environnement

Plan Ecophyto 2018 : 1ère évaluation du NODU (2010)
http://www.actualites-news-environnement.com/24251-Plan-Ecophyto-2018-premiere-evaluation-NODU.html

OMS : http://www.who.int/features/qa/87/fr/

- Réseaux de l'agriculture durable

Réseau Bio Aquitaine : http://www.bio-aquitaine.com/
CIVAM HB : http://inpactpc.org/les-membres-du-reseau/37-federation-regionale-des-civam.html

- Informations techniques :

Les VrTH, Confédération paysanne (2013) : http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret%20VTH_V2.pdf
Charte Terre Saine, Région Poitou-Charentes : http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/

*Voir glossaire

Pesticides et santé

CONSTATS

La France est la première consommatrice en Europe de pesticides, la quatrième au monde.

Jusqu'aux années 1970, l'agriculture produisait pour nourrir la population française. Puis le modèle industriel de l'agriculture (1980-1992) s'est développé afin de répondre à la demande du marché, avec un emploi croissant de pesticides. **Une des conséquences est la présence de résidus de pesticides dans 90% des rivières** et 60% des nappes d'eau souterraines, dans l'air et les eaux de pluie, ainsi que dans les fruits, les légumes, les céréales et les produits d'origine animale, sous leur forme initiale (substances actives) ou partiellement dégradée.

Cette utilisation occasionne des contaminations à plusieurs niveaux

Dans l'air : selon l'étude d'ATMO* Poitou-Charentes, les analyses ont révélé une part de molécules issues des traitements agricoles mais aussi viticoles et d'herbicides, utilisés par les jardiniers amateurs ou les services municipaux
Dans l'eau : dans sa traversée des zones viticoles, le fleuve Charente s'est avéré très pollué par les pesticides (6,52 µg/L en 2011). Depuis 30 ans, ce sont des centaines de captages d'eau potable qui ont dû être fermés en Poitou-Charentes.

Dans nos assiettes : dans son enquête EXPPERT[1], l'association Générations Futures a étudié la présence de résidus de pesticides de nombreux aliments à base de céréales : 75% des échantillons analysés en contiennent, dont des substances suspectées d'être perturbatrices du système endocrinien.

De nombreuses études explicites : leur nombre a été multiplié par cinq en cinquante ans

- L'expertise collective de l'INSERM* « Pesticides : effets sur la santé », conclut : « Il semble exister une association positive entre **exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte**, comme la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate […] risque de fausses-couches et de malformations congénitales, […] de leucémie et de tumeurs cérébrales. »
- Selon une étude[2], les effets des perturbateurs endocriniens (PE) chez l'homme, seraient responsables d'un déséquilibre énergétique, de l'obésité, des troubles de l'attention et de la fertilité masculine.

Depuis le décret de 2012[3], **la maladie de Parkinson est reconnue comme maladie professionnelle en agriculture**.

PROPOSITIONS CONCRETES

Selon la loi NOTRe*, la Région devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations en matière de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, et de protection des milieux aquatiques. La Région participe aux SAGE* et SDAGE* et peut avoir une politique volontariste concernant la qualité de l'eau. En lien avec le PRSE* 3, la Région devra également favoriser l'information des publics en cohérence avec la Charte de l'Environnement. Pour soutenir la mise en place de moyens incitatifs pour une agriculture durable, les leviers d'action sont nombreux et diversifiés :

➔ Améliorer prioritairement la préservation des milieux pour une alimentation et une eau potable de qualité

- **Préserver les captages d'eau potable** par toutes mesures préventives pour éviter les effets sanitaires des pesticides, particulièrement ceux reconnus pour être des perturbateurs endocriniens.
- **Diminuer considérablement les coûts de traitement et de potabilisation de l'eau** par des aides financières conditionnées pour reboiser pour s'installer en AB* et par le développement de l'agriculture durable via les MAE*.

1. 57 en Charente, 171 en Charente-Maritime, 114 en Deux-Sèvres et 71 en Vienne. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Poitou-Charentes, 2012)
2. De Barbara DEMENEIX, professeure au MNHN de Paris et directrice du laboratoire Évolution des régulations endocriniennes (CNRS/MNHN)
3. Décret n° 2012-665 du 4 mai 2012

*Voir glossaire

- **Prendre en compte les résultats des études et les propositions de l'« Alerte des médecins sur les pesticides »**
- **Participer au financement des études** liées aux pesticides, en particulier celles traitant des effets cocktail

➔ **Accompagner l'évolution des pratiques :**

- **Faciliter l'accès au foncier** pour permettre l'augmentation des surfaces agricoles, notamment en AB
- **Informer les citoyens sur les effets des pertubateurs endocriniens** pour permettre leurs choix éclairés (boisson, alimentation, habitat…)
- **Valoriser les actions de formation** en gestion différenciée des espaces verts et d'entretien de la voirie,
- **Soutenir et développer les initiatives exemplaires** des territoires en terme d'alimentation durable en RHD*

REALISATIONS

- **« L'alerte des médecins sur les pesticides »** en arboriculture est lancée du Limousin : plus de 1500 signataires.
- Dès 2000, la gestion différenciée des **espaces verts** de la Ville de Poitiers tend vers l'objectif « zéro pesticide »
- **« Moins de pesticides, plus de vie »** : campagne du Conseil départemental deux-sévrien visible sur les routes.
- Dès 2000, **le programme Re-Sources vise** un objectif pour préserver et reconquérir durablement la qualité des ressources en eau : l'évolution des pratiques à l'origine des pollutions proches des captages d'eau potable.
- **La Charte Terre saine Poitou-Charentes** invite les communes et les EPCI* à réduire l'utilisation de pesticides : 900 000 picto-charentais sont concernés (56% de la population).

Zoom sur… les repas de qualité des enfants niortais

Depuis 2002, accompagné par Agrobio Poitou-Charentes, le conseil municipal de la Ville de Niort demande aux fournisseurs de denrées alimentaires des restaurants scolaires et des centres de loisirs de respecter une charte **« achat-qualité »** qui garantit :

- **la qualité-santé des produits** : bonne valeur nutritionnelle et gustative, fraîcheur, absence d'OGM*, bovins de race à viande, connaissance des modes de production, de la traçabilité et de l'origine…
- **la qualité sociale des produits** : respect des droits sociaux fondamentaux internationaux
- **la qualité environnementale de la production** : produits de l'AB, proximité et modes de transport, absence d'OGM, engagements des fournisseurs concernant le développement durable, limitation des emballages, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Etudes, enquêtes et expertises :

« Pesticides et santé »- INSERM (2013) :
http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/actualites-societe/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-l-inserm

Générations futures « EXPPERT 1 » :
http://www.generations-futures.fr/pesticides/etude-exppert-1-exposition-aux-pesticides-perturbateurs-endocriniens/

- Information, formation, éducation :

L'alerte des médecins sur les pesticides - propositions http://www.alerte-medecins-pesticides.fr/?page_id=544

Lettre n°22 GRAINE* PC : http://www.grainepc.org/La-Lettre-du-GRAINE-No22-Sante-et

- Dispositifs :

Charte Terre saine : http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/

Programme Re-Source : http://www.poitou-charentes.fr/biodiversite-et-eau/eau/re-sources

- Actualité :

« Monsanto condamné pour l'intoxication d'un agriculteur français » Le Monde (10.09.2015) :
http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/09/10/monsanto-condamne-en-appel-pour-la-toxicite-de-son-hebrbicide-lasso_4751628_3244.html#A0f4MsFtSJIYAI6q.99

*Voir glossaire

CEDD

Nouvelle Région

Se protéger des bruits environnementaux

CONSTATS

Le bruit est la principale nuisance ressentie par six millions de personnes en France, soit 15 % de la population en dehors de leur travail.
Sur leur lieu de travail, 13 % sont exposés à des niveaux de bruit supérieur à 85 dB, ce qui représente 24 % de la population ouvrière, dont 1/3 éprouve des problèmes de communication.
En Poitou-Charentes, 42 % des habitants se déclarent gênés par le bruit causé par les infrastructures de transport ferroviaires, routières et aériennes, 7 % par les bruits de voisinage, 17 % par le bruit des machines et 11 % par les musiques amplifiées[1].

Selon leurs conséquences sur la santé humaine, on distingue deux types de bruits environnementaux :

- **les bruits à effets extra-auditifs** occasionnés par les infrastructures de transports perturbatrices du sommeil et qui entraînent gêne répétitive et augmentation transitoire du rythme cardiaque ; chez les enfants, les bruits émanant de la rue ou des locaux scolaires à mauvaise performance acoustique (couloirs, cantines, préaux, gymnases...) altèrent leur concentration et engendrent une diminution de leurs performances scolaires.
- **les bruits environnementaux à effets auditifs lésionnels** provoquent une baisse de l'acuité auditive. Elle peut être soit temporaire par perte partielle et momentanée de la sensibilité des cellules ciliées de l'oreille interne, soit définitive si celles-ci sont détruites. En sont victimes les professionnels des métiers à risques (percussion de matériaux, scieries, enceintes d'aéroports, tirs de munitions, musiciens...) et les personnes exposées aux musiques amplifiées des concerts, des baladeurs...

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations de la Région en matière notamment d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports et de maîtrise et de valorisation de l'énergie. N'étant pas de sa compétence directe, la Région possède cependant des nombreux leviers d'action notamment en lien avec le PNSE3* pour concevoir un Plan Régional de Prévention du Bruit centré sur infrastructures linéaires de transport et la gestion des établissements d'enseignement :

➔ Sensibiliser, former et informer

- **Généraliser pour tous les jeunes lycéens et en formation professionnelle des actions de prévention** aux risques auditifs engendrés par les musiques amplifiées en concert et avec oreillettes
- **Former les professionnels impliqués** dans le bâtiment, le transport, l'urbanisme et la conception de matériel: urbanistes, architectes, ingénieurs du bâtiment et des travaux publics
- **Former les enseignants** dans les disciplines les plus concernées dans les lycées généraux, professionnels et les CFA* : professeurs de SVT*, d'éducation musicale, chefs de travaux...
- **Associer aux mesures de prévention les personnels infirmiers et médicaux de l'Education Nationale**

➔ Améliorer les infrastructures :

- **Aménager les infrastructures de transports** à proximité des agglomérations avec des écrans anti-bruits
- **Améliorer les revêtements routiers** et diminuer la vitesse dans les villes et à leur proche périphérie
- **Résorber les points noirs du bruit** par l'isolation acoustique des façades des logements et des établissements scolaires et de santé, par un traitement acoustique des locaux d'enseignement et par des aménagements anti-réverbération du bruit.

1. Voir également l'étude TNS SOFRES, « Les Français et les nuisances sonores » (2010) :
http://www.environnement-poitou-charentes.org/spip.php?page=document&id_document=996

*Voir glossaire

REALISATIONS

Agi'Son est une association nationale dont le but est de **contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de moyens de prévention, de formation et d'éducation en matière de gestion sonore**, tant au niveau national que local par différents moyens. Les relais en région suivent les trois axes suivants : l'éducation au sonore, faire débat autour de la gestion sonore dans le spectacle vivant et outiller les acteurs du spectacle vivant.

Vienne Nature est une association naturaliste, dont les bénévoles de la **cellule de veille « Santé environnement »** mènent des **actions de sensibilisation** par l'animation d'émissions de radio sur le thème du bruit et de la santé. **Ils contribuent également aux plans** Santé Environnement : participation au PRSE* 2 et PNSE* 3.

L'association EKINOX, équipe de réduction des risques en milieu festif, dépend de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA Vienne). Les animateurs interviennent auprès du public lors de concerts de musiques amplifiées sur les conduites à risque : discussion, distribution de bouchons d'oreilles…

L'IREPS* développe des **actions de sensibilisation, information et formation**, en lien avec les structures régionales (ARS*, DREAL*, etc.) et en partenariat telle la publication de la Lettre n°22 avec le GRAINE Poitou-Charentes.

Zoom sur… Recherche-action des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

En mars 2013, lors des 3èmes Assises Nationales de l'EEDD, un des ateliers a traité de la thématique Santé environnement « Demande sociale d'information – Risques ». Les participants, notamment institutionnels, ont mis en avant une série de propositions concrètes, établie à partir des expériences et expérimentations réalisées dans leur territoire ; voici leur préambule : **« L'environnement comprend la nature mais ne s'y limite pas, il concerne également le milieu physique dans un contexte social, économique et culturel**. Il est couramment défini comme le milieu dans lequel vivent les individus et évoque les lieux et les conditions de vie. Cette approche rejoint celle de la santé : on constate souvent que l'amélioration de la santé est liée à de meilleures conditions de vie et à un meilleur environnement. **La santé résulte donc en partie d'une interaction constante entre l'homme et son milieu. »**

POUR ALLER PLUS LOIN

Acteurs régionaux :

Vienne Nature : http://www.vienne-nature.asso.fr/acces-thematique/sante-environnement.html

Contribution de la CEDD* au PNSE 3 (p.12) :
http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/IMG/pdf_Contribution_avis_CEDD_PNSE3.pdf

Prévention :

Agi'Son : http://www.agi-son.org/

Relais régionaux :

- Fédération Hiéro Limoges : http://www.hierolimoges.com/
- PRMA* Poitou-Charentes : http://www.pole-musiques.com/
- Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées : http://www.le-rama.org/

Accueil et aide pour les devenus sourds et les malentendants :

- Poitou-Charentes, APEMEDDA* : http://apemedda.free.fr/
- Aquitaine, Audition et Ecoute 33 : www.auditionecoute33.fr/

Publications :

« L'Environnement Poitou-Charentes - Thème Bruit » - ORE*(2015)
http://www.environnement-poitou-charentes.org/l-Environnement-Poitou-Charentes,3889.html

Lettre n°22 « Santé environnement » GRAINE* et IREPS Poitou-Charentes (2014)
http://www.grainepc.org/IMG/pdf/la-lettre-2014-web3.pdf

Propositions des Assises de l'EEDD (2013) :
http://www.assises-eedd.org/files/Pages/Fichiers/AN13-LivretPropoSanteEnvir.pdf

*Voir glossaire

CEDD

Nouvelle Région

Lumières artificielles et nuisances

CONSTATS

Le nombre de points lumineux est de 11 millions en France selon l'ADEME*, avec, ces dix dernières années, une augmentation de 30% : les durées d'éclairement, les animations lumineuses, les sur-éclairages se sont multipliés. Toujours selon l'ADEME, l'énergie consommée correspond à celle de la production d'une centrale nucléaire. L'éclairage public constitue 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales et 38 % de la facture d'électricité des communes. Pour la plupart des lampadaires actuels, une proportion de 20 à 50 % de la lumière produite éclaire le ciel.

La biodiversité a besoin d'une alternance jour-nuit, 30% des vertébrés et 60% des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit. La biodiversité subit des pressions multiples et destructrices du fait des éclairages excessifs et permanents la nuit.

Les très grandes surfaces vitrées reflétant les éclairages environnants sont un piège mortel pour les oiseaux. **Les nouvelles technologies**, qui utilisent des diodes blanches émettrices riches en radiations bleues et ultra-violettes (UV), provoquent une destruction massive d'insectes.

Selon l'ANSES*, les radiations bleues et les ultra-violets (UV) ont des effets nocifs sur les yeux des enfants et des personnes âgées. L'éclairage artificiel en milieu de travail est corrélatif de sérieuses pathologies.

La mélatonine, dite «hormone du sommeil», est synthétisée pendant notre sommeil. La synthèse est stimulée dans l'obscurité et inhibée en présence de lumière. Cette hormone renforce nos défenses immunitaires, elle protège notre ADN contre les carcinogènes.

La pollution lumineuse est une nuisance pour les astronomes amateurs et professionnels.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée de compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations de la Région, notamment en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique.

L'éclairage public est de la compétence des communes, cependant la nouvelle Région a la possibilité de :

- **Conventionner avec les PNR*** afin que ces derniers appliquent au mieux des préconisations tenant compte des impacts de la lumière sur la biodiversité.
- **Solliciter le CRER*et l'ADEME** pour un état des lieux, des conseils techniques et de financement.
- **Inciter à l'efficience de l'éclairage public, par des actions telles que** :
  - **éclairer en priorité** les endroits dangereux et lieux de forte affluence, aux heures de haute fréquentation
  - **utiliser les dispositifs passifs** type catadioptres, bandes réfléchissantes, dispositifs très efficaces sur les voies de circulation routière
  - **éclairer avec des radiations utiles et spécifiques**, en fonction des besoins, et moins nocives pour l'environnement : privilégier les lampes Sodium Haute Pression plutôt que les diodes ; moduler l'intensité de l'éclairage en fonction des besoins. La norme EU 13201, norme européenne non obligatoire en France, conduit à des éclairements excessifs, lorsqu'elle est utilisée comme référence
  - **éteindre l'éclairage public pendant une partie de la nuit partout où il ne se justifie pas expressément**.
- **Intégrer le concept de « Trame noire »**, zone non éclairée, lors de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

*Voir glossaire

REALISATIONS

- L'appel à projet **Eclairage public et économies d'énergie** de la Région Poitou-Charentes a reçu 27 engagements de la part de collectivités : l'économie moyenne générée est de 32,5% en 2014.
- Le concours **Villes et Villages Etoilés** organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) récompense les communes « vertueuses » : en 2013, une quinzaine de communes de Poitou-Charentes ont obtenu ce label, début 2014, 216 communes en France ont été labellisées Villes et Villages Etoilés. La convention de juillet 2015 entre la Fédération des PNR* de France et l'ANPCEN renforce celle établie en 2012 pour la défense de l'environnement et de la faune nocturne.
- **Le Jour de la Nuit** rassemble depuis 2009, des amateurs et des professionnels de l'environnement nocturne : opération nationale de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, elle permet une prise de conscience des effets de pollution lumineuse. Par exemple, en 2013, la Ville Niort a éteint l'éclairage public sur le secteur dans lequel intervenaient les astronomes amateurs.
- **Les lampadaires nouvelle génération** évitent d'éclairer le ciel, ils sont plus économes en dépense d'énergie, et permettent donc de réduire la facture pour les collectivités et les impôts pour les citoyens !
- **L'utilisation d'horloges astronomiques** permet d'ajuster les durées et les heures d'éclairage avec précision.
- **La modulation de l'éclairage public** en fonction des besoins occasionnels, permanents ou temporaires est de plus en plus utilisée dans de nombreuses villes en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Zoom sur… Les villes noires la nuit : intérêts économiques, sociaux et environnementaux
La ville de Melle (79), avec 3 500 habitants a été pionnière : son éclairage public est totalement éteint dès 1 h du matin.
La ville d'Angers, avec 150 000 habitants, réduit son éclairage nocturne en respect de la réglementation.
Selon l'ADEME, un réseau d'éclairage public optimisé peut permettre d'atteindre 35 % d'économie. Les économies sont avérées pour les grandes et petites communes.
Lorsque les enjeux des extinctions sont expliqués aux citoyens, les sondages prouvent qu'ils acceptent les extinctions à une très large majorité. Les gendarmeries ne signalent pas davantage de délinquance, voire moins.
Les bénéfices pour la biodiversité sont reconnus en France et dans les pays de l'OCDE* : il suffit d'observer les lampes émettant de la lumière blanche pour constater qu'elles sont les plus destructrices d'insectes. Lors des périodes nuptiales, les batraciens traversent les routes pour rejoindre des zones humides et sont piégés, attirés par les éclairages routiers : ils sont écrasés en très grand nombre.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Accompagner les acteurs :

ADEME : http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/gerer-equipements-services/eclairage-public

ANSES : https://www.anses.fr/fr/content/led-diodes-%C3%A9lectroluminescentes

Législation : éclairage nocturne des bâtiments
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027003910&categorieLien=id

Manifeste ANPCEN, FNE*, SAF* à l'occasion de l'année internationale de la lumière et de la COP 21 :
http://www.anpcen.fr/docs/20150619081940_gxsqcc_doc166.pdf

- Publications :

Les cahiers de biodiv'2050 « Comprendre » n°6 Juillet 2015 :
http://www.missioneconomiebiodiversite.com/biodiv2050

- Evènements :

Le jour de la Nuit, manifestation automnale prévue le 15 10 2015 dans toute la France : http://www.jourdelanuit.fr/

Concours des Villes et villages étoilés : http://www.anpcen.fr/index.php5?id_rub=19

*Voir glossaire

A

AASQA : Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air
AB : Agriculture Biologique
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIR : Agence de Diffusion et d'Information Rurales
AE : Autorité Environnementale
AFIP/AR : Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales
AGROBIO : Association pour le développement de l'agriculture biologique en Poitou-Charentes
AIRAQ : Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AMLP : Association Alerte des Médecins Limousins sur les Pesticides
ANPCEN : Association pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail
APEMEDDA : Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenus Déficients Auditifs
APNE : Association de Protection de la Nature et de l'Environnement
AREC : Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat
ARS : Agence Régionale de Santé
ASF : Autoroute du Sud de la France
ATEN : Acteurs Territoires Espaces Naturels, pôle de ressources et compétences pour la nature
ATMO : Fédération des AASQA

B C

BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CATEI : Comité d'Animation Territoire Durable et Ecologie Industrielle
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CEDD : Coordination Environnement et Développement durable
CESE : Conseil Economique, Social et Environnemental (national)
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CESER de l'Atlantique : Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux du littoral atlantique
CFA : Centre de formation des Apprentis
CFEEDD : Collectif français pour l'éducation à l'environnement et le développement durable
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable
CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CMR : Molécules classées Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique par l'Oms
CNRS : Centre National de Recherche Agronomique
CO_2 : Dioxyde de Carbone (Gaz à effet de serre)
COP 21 : Conférence des Parties n°21
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CREGENE : Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre Ouest Atlantique
CREN : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
CRER : Centre Régional des Energies Renouvelables (en Poitou-Charentes)
CSC : Centre Socio-Culturel
CVRA : Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine

D E

DD : Développement Durable
DEPHY : Réseau de fermes de démonstration et d'acquisition de références, réparties dans toute la France et dans toutes les filières (réseau lié au Plan Ecophyto)
DIB : Déchets Industriels Banals
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECOPHYTO : Plan constituant l'engagement des parties prenantes à réduire l'usage des pesticides en France
EDF : Electricité De France
EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable
EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale
EN : Education Nationale
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESCEM : École Supérieure de Commerce et de Management
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETP : Equivalent Temps Plein

F G

FADEAR : Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FDVA : Fond de Développement de la Vie Associative
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMP : Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNE : France Nature Environnement
FR CIVAM : Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (nouvelle compétence des Régions à compter du 1er janvier 2018)
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe International des Experts du Climat
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GMS Grande et Moyenne Surfaces de distribution
GRAINE : Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement, réseau d'EEDD
GRENELLE I et II : Lois de 2007 et 2009

H I

IAAT : Institut Atlantique de l'Aménagement du Territoire
IFREE : Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement
IFT : Indice de Fréquence de Traitement (utilisé en agriculture)
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
IGP : Indication Géographique Protégée
InPACT : Réseau régional des Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
IPCA : Insertion Poitou-Charentes Active
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

J K L

LGV : Ligne à Grande Vitesse
LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
LIMAIR : Association de surveillance de l'Air en Limousin
LNE : Limousin Nature Environnement
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

M N

MAE/C : Mesure Agri-Environnementale/Climatique
MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
MFR Maison Familiale et Rurale
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
NODU : Nombre de Doses Utilisées (indicateur pour apprécier l'intensité du recours aux pesticides indépendamment du remplacement éventuel de substances actives par de nouvelles substances, efficaces à plus faible dose)
NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NOX : Oxydes d'azote (dont les gaz d'acide nitrique et de dioxyde d'azote, dus principalement à la combustion des combustibles fossiles)

O

OAFS : Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique
OGM : Organismes Génétiquement Modifié
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ORE : Observatoire Régional de l'Environnement
ORENVA : Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques

P

PAC : Politique Agricole Commune
PCET : Plans Climat Energie Territoriaux
PCN : Poitou-Charentes Nature
PE : Perturbateurs Endocriniens
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PM : Matière en suspension *Particulate Matter (en)*
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNR : Parc Naturel Régional
PNSE 3 : Plan National Santé Environnement 3
PQPN : Personne Qualifiée pour la Protection de la Nature
PRMA : Pôle Régional des Musiques Actuelles
PRSE : Plan Régional Santé Environnement

Q R

RARE : Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'environnement
REN : Réseau Ecole et Nature
RFF : Réseau Ferré de France
RGA : Recensement Général Agricole
RH : Ressources Humaines
RHD : Restauration Hors Domicile
RPAPN : Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel
RPDE : Réseau Partenarial des Données sur l'Eau
RSE/RSO : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise / de l'Organisation (ISO 26000 : 2010)

S

SAF : Société Astronomique de France
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SEVE : réseau régional d'EEDD en Limousin
SMS : Service de message court *Short message service (en)*
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE : Schéma Régional Climat-Air-Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDE : Schéma Régional de Développement Economique
SRMD : Schéma Régional de la Mobilité Durable
SVT : Sciences et Vie de la Terre

T U V W X Y Z

TER : Trains Express Régionaux
Tepos : Territoire à énergie positive
TPE : Très Petites Entreprises
TVB : Trame Verte et Bleue
VEE : Veille Environnement Entreprise
URCPIE : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
VRTH : Variétés Résistantes ou Tolérantes aux Herbicides